



**L'ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES
VOIES DE QUALIFICATION ET
D'INSERTION DES JEUNES AU
NIVEAU RÉGIONAL ENTRE
1995 ET 2005**



Conseil National de la
Formation Professionnelle
Tout au Long de la Vie

Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

OUVRAGE ÉDITÉ PAR LE CNFPTLV

Directrice de publication	Françoise Amat
Auteurs	Jean-Jacques Arrighi, Céline Gasquet
Maquette	Christian Campo (Céreq)
Imprimé par	Céreq, Marseille



**L'ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES
VOIES DE QUALIFICATION ET
D'INSERTION DES JEUNES AU
NIVEAU RÉGIONAL ENTRE
1995 ET 2005**

SOMMAIRE

Avant-propos	5
Introduction	7
1. Peut-on négliger les spécialités de formation dans l'analyse de l'évolution de la formation professionnelle ?	9
1.1. Les spécialités de formation accueillent des publics différents	11
1.2. Les spécialités de formation ont des fonctionnements propres en matière d'orientation et de niveau de sortie	11
1.3. Esquisse d'une typologie de l'enseignement professionnel	16
1.4. Les spécialités de formation conduisent à des conditions d'insertion professionnelle distinctes	22
2. L'évolution de la formation professionnelle dans les régions	25
2.1. Les indicateurs retenus	26
2.2. Un premier constat : les évolutions sont peu liées entre elles	32
2.3. Un deuxième constat : aucun archétype n'émerge, mais des questions apparaissent	34
3. L'évolution de l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions	39
3.1. Accès à l'emploi	40
3.2. Conditions d'emploi	44
3.3. L'évolution de l'insertion des jeunes replacée dans le contexte des marchés régionaux du travail	47

4. Tentative de rapprochement	51
4.1. Observations empiriques	52
4.2. Tentatives de modélisation de l'évolution du chômage des sortants du secondaire	54
4.3. Tentative de modélisation de l'évolution du taux de « marginalisation »	60
Conclusion	63
Annexes	67
Annexe 1. Les enquêtes Génération du Céreq	67
Annexe 2. Liste des abréviations des spécialités de formation	68
Annexe 3. Caractériser l'évolution de la formation professionnelle en région : liste des 21 indicateurs et définitions	69
Annexe 4. Disponibilité des données relatives à la formation professionnelle en région.	72
Annexe 5. Matrice des corrélations de l'évolution des différentes dimensions de la formation professionnelle en région	73
Annexe 6. Analyse en Composantes Principales sur l'ensemble des dimensions de la formation professionnelle en région	74
Annexe 7. Classification Ascendante Hiérarchique sur l'évolution des quatre voies de formation professionnelle	75
Annexe 8. Liste des abréviations des régions	76
Annexe 9. Evolution des taux de chômage entre la Génération 1998 et la Génération 2004	77
Annexe 10. Indicateurs d'insertion professionnelle des sortants de la Génération 1998 et de la Génération 2004	78
Annexe 11. Composition de la Commission évaluation du CNFPTLV	80

AVANT-PROPOS

Créé par la loi sur la formation professionnelle et le dialogue social du 4 mai 2004, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) rassemble tous les acteurs, décideurs et financeurs de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de l'État à travers ses différents ministères, des 26 Conseils régionaux, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs qui représentent l'ensemble des branches et des entreprises, des représentants des chambres consulaires et des organismes intéressés à la formation, ainsi que des parlementaires et des personnalités qualifiées.

Le Conseil a pour missions, sur le champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de favoriser au plan national la concertation entre les acteurs, de donner un avis sur la législation et la réglementation, d'évaluer les politiques régionales et d'établir un rapport annuel sur l'utilisation des ressources financières à destination du Parlement.

Sa Commission de l'évaluation¹, composée de membres du Conseil national, et bénéficiant de l'appui d'un comité d'experts, s'est donnée comme orientation générale de conduire une évaluation en continu, sur des thématiques ciblées dans un souci d'aide à l'action.

Dès le début de l'année 2008, la Commission de l'évaluation a engagé la réflexion sur la thématique, retenue par le Conseil national, relative à l'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes (voie scolaire, apprentissage, alternance et stages des Conseils régionaux).

Depuis le milieu des années 1990, certaines tendances s'observent dans la plupart des régions comme l'augmentation des poursuites d'études à l'issue du CAP/BEP, le développement de l'apprentissage, des contrats de formation en alternance et des programmes régionaux de formation pour les jeunes ainsi que l'accroissement des orientations vers l'enseignement supérieur professionnel... Pour autant, persiste un flot significatif de jeunes sortants sans qualification de l'enseignement secondaire ou en échec en premier cycle de l'enseignement supérieur.

Ces évolutions se situent dans des contextes démographiques, des situations économiques et des marchés du travail très différenciés selon les régions. Elles se traduisent par une diversification accrue des parcours des jeunes, des besoins renforcés en information et en orientation. Dans certains cas, la coexistence de plusieurs voies de qualification et d'insertion mérite d'être interrogée.

¹ Voir composition en annexe 11.

La Commission de l'évaluation a donc engagé la réflexion sur ce thème en lançant des travaux destinés à apporter des matériaux pour son évaluation.

À partir du constat vu précédemment, les questions évaluatives retenues par la Commission ont été les suivantes :

- comment les politiques menées en région s'ajustent à ces évolutions ? Comment gèrent-elles notamment la tension entre une tendance croissante à la hausse des qualifications et la persistance des sorties non qualifiées ?
- concertation et coordination permettent-elles une meilleure cohérence de cette offre diversifiée, et quel est le rôle du plan régional de développement des formations (PRDF) dans cette « régulation » ?
- les outils développés au niveau régional (PRDF, expertise, etc.) trouvent-ils leur efficacité au plan territorial ?

Pour répondre à ces interrogations, la Commission de l'évaluation a souhaité que cette thématique soit traitée en deux volets distincts et complémentaires.

La première étude a été confiée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq). Elle se veut quantitative car fondée sur une exploitation de données statistiques. En effet, il s'agit, pour la Commission de l'évaluation, de disposer d'un état des lieux des évolutions en région des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes entre 1995 et 2005. Cette analyse typologique des trajectoires régionales a été effectuée à partir de l'exploitation de bases statistiques et notamment de celle du groupe statistique pour l'évaluation (GSE)².

Ce travail répond à trois objectifs :

- actualiser la base de données du GSE en l'enrichissant d'informations en termes de spécialités de formation à gros flux (celles-ci jouant un rôle de catalyseur dans la relation emploi-formation) permettant de reconstituer des séries sur des longues périodes ;
- caractériser les trajectoires régionales de 1995 à 2005 (observer et analyser les évolutions du poids respectif des différentes voies, poids des poursuites d'études, évolution des sorties non qualifiées, etc.) ;
- éclairer le rapport entre ces trajectoires régionales et l'évolution éventuelle des conditions d'insertion professionnelle des jeunes dans les régions (à travers un rapprochement de la typologie des trajectoires avec les enquêtes « Générations » du Céreq).

La seconde étude a pour objet de déterminer, à partir d'une analyse approfondie dans cinq régions et pour la période 2000-2007, en quoi la coordination entre les acteurs régionaux, à travers des outils comme les PRDF ou les contrats d'objectifs territoriaux qui permettent de décliner opérationnellement les orientations politiques, permet une mise en cohérence des voies de qualification professionnelle des jeunes. Suite à un appel d'offres, cette étude a été confiée au Cabinet AMNYOS et fera l'objet d'une autre publication.

La présente publication correspond donc à l'étude menée par le Céreq pour le compte du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie et de sa Commission de l'évaluation.

Ce rapport a été validé lors de la séance plénière du Conseil national le 17 février 2010.

² Animé par le Céreq, le groupe statistique pour l'évaluation (GSE) regroupe les différents services statistiques de l'État (la DEPP, la DARES) et l'INSEE. Il associe à ses travaux des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation. Des séries statistiques ont été mises en commun pour constituer une base de données nécessaire à la mission d'évaluation du Conseil national. Cette base est hébergée par le Céreq et est consultable sur le site : www.cereq.fr/gse.htm.

INTRODUCTION

Ce document réalisé par Céline Gasquet et Jean-Jacques Arrighi constitue le rapport final d'une analyse typologique des trajectoires régionales à partir de l'exploitation de la base de données statistiques du GSE (groupe statistique pour l'évaluation).

Dans un premier chapitre, ce travail intègre de nouvelles données, comme les spécialités de formation à gros flux (à partir d'une exploitation de la base « REFLET»³ du Céreq), permettant d'enrichir la base de données du GSE qui, jusqu'alors, ne contenait aucune information par spécialité de formation. Il expose également les raisons pour lesquelles l'analyse en termes de spécialités de formation est nécessaire.

Dans un deuxième chapitre nous tentons de caractériser les évolutions constatées entre 1995 et 2005 des systèmes de formation professionnelle et d'identifier des regroupements possibles de régions autour de tendances communes.

Dans un troisième chapitre nous caractérisons l'évolution des conditions d'insertion professionnelle des jeunes en région, en les replaçant dans leur contexte, celui des marchés régionaux du travail, et nous nous efforçons d'identifier des tendances partagées par des ensembles de régions.

Le quatrième chapitre constitue une tentative de rapprochement entre l'évolution des systèmes de formation professionnelle et l'évolution des conditions d'insertion des jeunes.

³ REFLET (Regard sur les flux de l'enseignement technique et professionnel). Cette base de données répertorie les diplômes de l'enseignement technique et professionnel délivrés par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Pêche, et les directions générales de l'Action sociale et de la Santé. La base contient plus de 3 350 diplômes pour lesquels sont disponibles des données quantitatives tels les effectifs en dernière année de formation, les résultats aux examens et des données qualitatives qui reposent sur un fonds documentaire alimenté par les textes réglementaires. La consultation de tableaux synthétiques sur un ensemble de séries statistiques et la constitution des généalogies graphiques (repérage de l'ancêtre de chaque diplôme) fondent l'originalité de REFLET et caractérisent sa dimension historique.

1. PEUT-ON NÉGLIGER LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION DANS L'ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

L'observation des jeunes sortis en 2004 de l'enseignement secondaire⁴ montre que la spécialité de formation (cf. encadré méthodologique ci-après) joue très nettement un rôle de catalyseur dans le regroupement des publics selon leurs origines sociales, nationales et scolaires. L'analyse de l'orientation confirme une profonde hétérogénéité des spécialités de formation. Certaines accueillent largement les élèves de faible niveau scolaire, certaines n'accueillent que des garçons, certaines sont choisies et d'autres sont plus souvent subies... Enfin, les raisons données par les jeunes pour expliquer l'arrêt de leurs études entrent en résonance avec les origines sociales et les choix subis ou choisis d'orientation, témoignant au final de la cohérence d'ensemble d'un système de spécialités de formation perçu avec une assez grande lucidité par les jeunes.

L'entrée sur le marché du travail prolonge ces différences. Pour certains, la qualité de l'insertion dépend autant de la spécialité de formation suivie que du niveau atteint.

⁴ Arrighi J.-J., Gasquet C. et Joseph O. (2009), *L'insertion des sortants de l'enseignement secondaire. Des résultats de l'enquête Génération 2004*, Céreq, Note Emploi Formation n° 42. Pour plus de détail sur les enquêtes « Génération » du Céreq voir Annexe 1.

Méthodologie

Pour décrire les formations selon leur destination supposée en termes de champ professionnel visé dans le système productif nous mobilisons la Nomenclature des spécialités de formation (NSF). Cette nomenclature instituée par le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 est la nomenclature nationale de référence. Elle est « utilisée pour déterminer les métiers, groupes de métiers ou type de formation » (art. 4) et doit être mobilisée « dans les textes officiels, décisions, documents, travaux et études » (art. 3).

La taille de l'échantillon de l'enquête Génération 2004 ne permet malheureusement pas de décrire finement l'ensemble des spécialités de formation. Les principales spécialités – en termes d'effectifs inscrits – sont néanmoins couvertes. Le lecteur intéressé qui voudra en approfondir le contenu pourra utilement consulter le guide d'utilisation de la nomenclature[£] et la liste des diplômes correspondants dans l'enseignement secondaire^{££}. Pour les spécialités dont les effectifs sont trop faibles parmi les sortants du secondaire nous avons procédé aux regroupements suivants :

- « Formations générales » agrège toutes les formations générales (domaine disciplinaire 10, 11, 12, 13) et les « technologies industrielles fondamentales » (code NSF 200) et les « technologies de commande des transformations industrielles » (code NSF 201) ;
- « Spécialités agriculture, élevage, paysage, forêt » agrège l'ensemble des formations du domaine disciplinaire 21 (spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, productions végétales, productions animales, forêt, faune, pêche, aménagement paysager – codes NSF 210, 211, 212, 213, 214) ;
- « Toutes spécialités des transformations » agrège les spécialités des industries des transformations (spécialités pluritechnologiques, chimie, métallurgie, matériaux de construction, plasturgie, papier – codes NSF 220, 222, 223, 224, 225, 226) ;
- « Génie civil, mines travaux publics » agrège les spécialités pluritechnologiques du génie civil et de la construction et celles des mines et carrières (codes NSF 230, 231) ;
- « Textile, habillement, cuir » agrège l'ensemble des formations du domaine disciplinaire 24 (spécialités pluritechnologiques des matériaux souples, textile, habillement, cuirs et peaux – codes NSF 240, 241, 242, 243) ;
- « Mécanique de précision y.c. aéronautique » agrège la mécanique de précision et l'usinage à la mécanique aéronautique (codes NSF 251 et 253) ;
- « Spécialités plurivalentes des échanges et la gestion » reprend cette spécialité en lui adjoignant la spécialité finance, banque, assurance (codes NSF 310, 313) ;
- « Métiers du livre de l'image et du son » agrège les spécialités plurivalentes de la communication, les techniques du journalisme, de l'imprimerie et de l'édition, et les techniques de l'image et du son (codes NSF 320, 321, 322, 323) ;
- « Travail social » reprend cette spécialité en lui adjoignant la « spécialité d'animation culturelle sportive et de loisir » (codes NSF 332, 335) ;
- « Services à la collectivité » agrège l'ensemble des spécialités du domaine disciplinaire 34 (spécialités plurivalentes des services à la collectivité, aménagement du territoire, protection du patrimoine, nettoyage assainissement, sécurité des biens et des personnes, application des droits et des statuts, spécialités militaires – codes NSF 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346).

Les spécialités regroupées sont systématiquement identifiées par un astérisque dans l'ensemble des tableaux et graphiques.

[£] *Nomenclature des spécialités de formation, guide d'utilisation, 1994, CNIS, Direction des journaux officiels n° 1647, ISSN 0767-4538.*

^{££} *CPC liste des diplômes, Direction générale de l'enseignement scolaire, publication annuelle, www.eduscol.education.fr.*

1.1. Les spécialités de formation accueillent des publics différents

Les jeunes ne se répartissent pas de façon aléatoire entre les différentes spécialités de formation. Les origines sociales (activité et profession des parents) influencent l'orientation dans l'une ou l'autre des spécialités. Ainsi, parmi les jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2004, la proportion de ceux n'ayant aucun parent en emploi à cette date-là est particulièrement élevée (15 % et plus) pour ceux sortis d'une formation en comptabilité, en spécialités des transformations, services à la collectivité ou habillement, quand moins de 8 % des jeunes issus des spécialités de la coiffure, de l'agriculture, de l'électricité et de la mécanique automobile n'avaient aucun parent en emploi.

De même, la profession du père, lorsqu'il en avait une, distingue très clairement des formations où au moins 15 % des jeunes avaient un père cadre, comme les formations générales, les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (filière STG), ou encore celles du travail social et du génie civil, mines et travaux publics (bâtiment étude de prix, assistant géomètre, etc.). Inversement, moins de 7 % des jeunes ayant suivi une formation en bâtiment finitions, alimentation, énergie génie climatique ou dans les spécialités des services à la collectivité avaient un père cadre.

Les spécialités de formation apparaissent également plus ou moins ouvertes aux jeunes d'origine immigrée. On compte plus de 80 % de jeunes dont les deux parents sont nés en France dans les spécialités de l'agroalimentaire, des services à la collectivité, de la coiffure, de l'accueil, du bois et de l'agriculture. Inversement, plus de 15 % des jeunes issus des spécialités plurivalentes mécanique-électricité, des spécialités de transformation, de l'énergie génie climatique ou, du secrétariat et de la comptabilité ont au moins un de leurs parents né dans un pays du Maghreb. De fait, dans les spécialités de formation privilégiées par l'apprentissage, que ce soient l'alimentation, le bâtiment gros œuvre, la coiffure, la mécanique automobile et le travail du bois, la part des jeunes dont l'un au moins des parents est né au Maghreb est la plus faible.

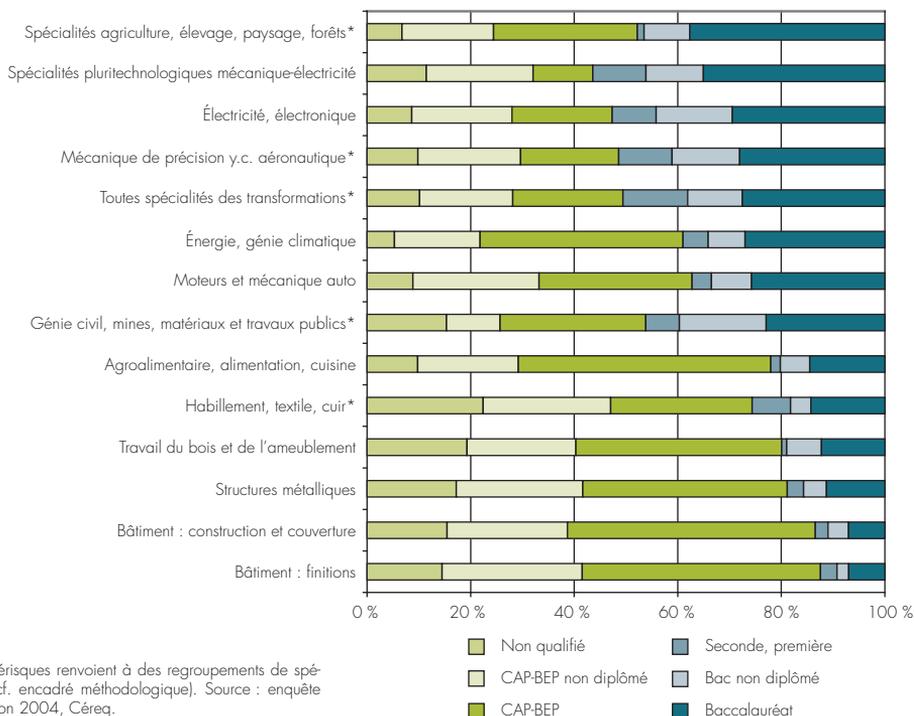
Enfin, la ruralité influence également le niveau de sortie et la spécialité de formation suivie. Ainsi, les jeunes issus de zones rurales représentent 24 % des sorties de l'apprentissage au niveau secondaire et 19 % des sorties de l'enseignement scolaire. En lien avec cette spécificité des filières de formation, la part de jeunes issus du milieu rural en 2004 varie de moins de 17 % dans les spécialités de transformation, l'habillement, le secrétariat, le bâtiment-finitions ou encore l'électricité, à 25 % et plus dans les spécialités du transport, de l'hôtellerie, du bois et de l'agriculture.

1.2. Les spécialités de formation ont des fonctionnements propres en matière d'orientation et de niveau de sortie

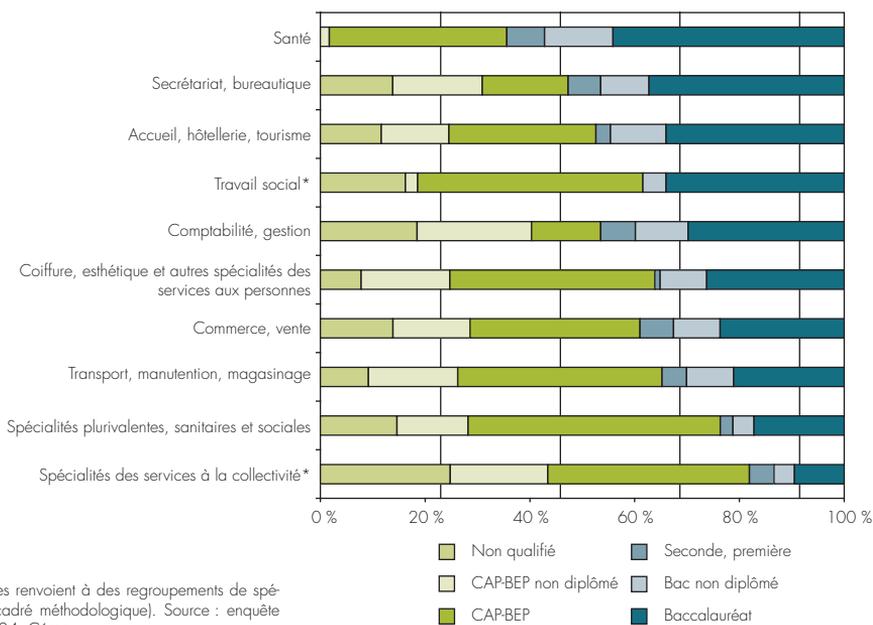
> Spécialités de formation et niveau atteint

Le niveau de diplôme n'est pas indifférent à la spécialité de formation. Certaines activités ne se préparent que dans l'enseignement supérieur, comme les métiers de l'enseignement, de l'informatique, de la documentation et des bibliothèques ou de la gestion des ressources humaines. D'autres se préparent presque exclusivement dans l'enseignement secondaire, c'est le cas d'un grand nombre de métiers du bâtiment, du bois, du travail des métaux, de la mécanique automobile ou de ceux de la coiffure et de l'esthétique. Dans toutes les autres spécialités de formation les sorties de l'enseignement secondaire coexistent avec des sorties de l'enseignement supérieur. Dans le domaine des industries de première transformation – industries dites de « process » à très forte intensité capitalistique – 60 % des individus formés sortent de l'enseignement supérieur. Les formations du domaine génie civil carrières ou travaux publics sont également développées en majorité après le baccalauréat.

Les sorties de l'enseignement secondaire par niveau dans les spécialités industrielles



Les sorties de l'enseignement secondaire par niveau dans les spécialités tertiaires



Dans le champ des services, les métiers du social et de l'animation, de la santé, du livre de l'image et du son, des services à la collectivité et de la comptabilité-gestion sont très majoritairement préparés dans l'enseignement supérieur. En revanche, les sortants des préparations aux métiers du commerce, du transport, du secrétariat et de l'hôtellerie restent proportionnellement plus nombreux à entrer sur le marché du travail à l'issue d'une formation secondaire.

Pour les jeunes qui entrent dans la vie active au sortir d'une formation de l'enseignement secondaire, les paliers de sortie du système éducatif se déclinent très différemment selon les spécialités. Dans certaines le CAP et le BEP restent les diplômes dominants de sortie, dans d'autres, c'est plutôt le baccalauréat qui est clairement le diplôme visé.

Pour interpréter de façon pertinente les flux de sortie selon les spécialités de formation il est néanmoins nécessaire de tenir compte de l'architecture pédagogique de chaque spécialité ou ensemble de spécialités. Trois modèles coexistent. Le premier est le modèle métier, les diplômes sont des diplômes terminaux spécialisés qui préparent prioritairement à l'exercice d'une activité professionnelle précise (ex : CAP fleuriste). Le deuxième est le modèle propédeutique, le diplôme ne prépare pas à l'exercice d'une profession mais à la poursuite d'études dans une autre spécialité (ex : BEP carrières sanitaires et sociales). Le troisième est le modèle des filières, les diplômes à spectre professionnel relativement large (polyvalence) s'enchaînent de façon logique et construite. À chacun des paliers l'individu peut sortir ou poursuivre. Certaines spécialités de formation sont dominées par un modèle – par exemple le modèle métier pour l'alimentation ou le modèle filière pour la comptabilité. D'autres constituent des assemblages de différents modèles, c'est par exemple le cas du commerce ou de l'électricité.

Dans les spécialités du bâtiment, du bois, du travail du métal (chaudronnerie, carrosserie, montage) et de l'alimentation, plus de huit jeunes sur dix entrent dans la vie active avec au mieux un CAP ou un BEP (cf. graphique page 12 sur les sorties de l'enseignement secondaire par niveau dans les spécialités industrielles). Ces diplômes semblent donc y conserver une véritable pertinence et les poursuites d'études vers un niveau baccalauréat sont relativement rares. En formation initiale du moins. Elles peuvent en effet se dérouler plus tard vers un brevet professionnel qui se prépare exclusivement en alternance ou en formation continue. À l'inverse, dans toutes les spécialités de la mécanique de précision, de l'électricité et de l'électronique, comme dans les spécialités des industries de transformation, la cible visée est de plus en plus le baccalauréat. En témoigne la conjonction d'une faible proportion de sortants diplômés d'un BEP et d'une forte proportion de sorties en première ou en terminale à la suite d'un échec au bac. La mécanique automobile et les métiers de l'énergie et du génie climatique occupent une situation intermédiaire, CAP et BEP restent les niveaux de sortie les plus fréquents mais les sorties au niveau du bac approchent les 40 %, soit autant ou plus que les sorties diplômées de CAP/BEP.

Une plus grande diversité règne dans les formations aux métiers des services (cf. graphique page 12 sur les sorties de l'enseignement secondaire par niveau dans les spécialités tertiaires).

Dans certaines spécialités, le modèle métier est prédominant. Les formations visent des métiers définis par des diplômes de référence souvent indispensables à l'exercice de l'activité. C'est particulièrement le cas dans le domaine de la santé ou du travail social. Ici, les discontinuités sont telles qu'il est absurde de raisonner en termes de poursuite d'études éventuelles. Les différents diplômes sont des diplômes d'insertion. Un titulaire d'un CAP de prothésiste ne poursuivra pas en BP pharmacie ni une aide-soignante ou une auxiliaire de puériculture en BP de prothésiste. Inversement et de manière complémentaire, le BEP carrières sanitaires et sociales est exclusivement propédeutique et prépare à des poursuites d'études dans les spécialités de la santé et du social. La même dimension propédeutique domine les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion où le bac technologique (STG) est le seul diplôme préparé dans l'enseignement secondaire.

Le modèle de la filière n'existe que dans les métiers des transports, de la comptabilité et du secrétariat. La spécialité coiffure esthétique et autres spécialités des services aux personnes est en réalité scindée en deux filières relativement étanches, la coiffure d'une part – où les sorties au niveau du BP sont de plus en plus fréquentes – et l'esthétique d'autre part. De même, dans l'enseignement secondaire⁵ la spécialité des services à la collectivité est constituée quasi exclusivement de deux filières parallèles : l'hygiène et le traitement des déchets d'une part et les métiers de la sécurité d'autre part ; dans les deux cas les poursuites d'études sont rares et les abandons en cours de cycle nombreux. Dans le commerce, il y a coexistence entre les deux modèles, celui des filières avec des poursuites d'études assez naturelles et des métiers visant des niches professionnelles – neuf CAP dont fleuriste, optique, poissonnerie. Il en va de même dans la spécialité accueil, hôtellerie, tourisme où coexistent des formations « métier » avec des CAP et des BP et une filière plus scolaire qui d'un BEP conduit à un bac technologique (hôtellerie) ou professionnel (restauration).

Sachant cela, les combinaisons des niveaux de sortie se décryptent mieux comme l'absence des sorties sans qualification dans les formations de la santé⁶, leur proportion élevée dans les spécialités des services à la collectivité, l'importance persistante des sorties au niveau CAP diplômé dans les spécialités du commerce ou de l'hôtellerie, et, inversement, leur rareté relative dans les spécialités de la comptabilité et du secrétariat pour qui la norme est désormais d'atteindre le bac.

Ces observations informent donc sur les normes majoritaires d'entrée dans les différents métiers et soulignent l'importance des procédures d'orientation au collège sur la durée des cursus scolaires probables.

> Spécialités de formation et conditions de l'orientation

En premier lieu, les spécialités de formation ne sont pas toutes ouvertes aux jeunes en difficulté scolaire qui se concentrent dans certaines d'entre elles. Les jeunes n'ayant pas suivi de classe de troisième générale se retrouvent ainsi plus particulièrement dans certaines spécialités de formation et l'apprentissage leur semble encore assez ouvert. Dans les formations aux métiers de la coiffure esthétique, dans celles de la santé, de l'alimentation et du bois, les proportions d'élèves n'ayant pas suivi de classe de troisième générale sont assez proches, que les formations se fassent par la voie scolaire ou par apprentissage. En revanche, dans les spécialités de la mécanique automobile, des structures métalliques, de l'électricité, de l'agriculture, ou du commerce, les CFA accueillent plus de jeunes issus des structures pédagogiques « adaptées » (troisième d'insertion, troisième SEGPA, troisième technologique, CPA...) que les établissements scolaires. Néanmoins, plus que la filière suivie, apprentissage ou voie scolaire, c'est la spécialité de formation qui est plus ou moins ouverte à l'accueil des jeunes de faible niveau scolaire. Ils sont majoritaires dans toutes les formations du bâtiment quand ils représentent moins de 20 % des sorties dans les spécialités des industries de transformation, de la santé, de la comptabilité ou du secrétariat.

Par ailleurs, la proportion d'élèves ayant eu une orientation conforme à leur premier vœu peut varier de 30 points selon la spécialité de formation qu'ils ont suivie en 2004. Plus de 80 % des sortants des formations du domaine de la santé, de la coiffure esthétique, des spécialités agricoles, du sanitaire et social, de la mécanique automobile, des transports et du travail du bois ont été orientés en fin de troisième conformément à leur premier vœu. Cela concerne moins de 60 % des sortants des spécialités de l'habillement, du textile et du cuir, des services à la collectivité, de la comptabilité et du secrétariat.

⁵ Contrairement à l'enseignement supérieur où le spectre de la spécialité en termes de métiers est beaucoup plus large.

⁶ Les sorties sans qualification se sont produites dans les formations qui ont précédé l'entrée dans cette spécialité et qui relèvent d'une autre spécialité (majoritairement, mais pas uniquement, le champ sanitaire et social).

Enfin, les raisons avancées par les jeunes pour expliquer les raisons de leur arrêt des études contribuent elles aussi à cliver les spécialités de formation entre elles.

83 % des jeunes sortants de l'enseignement secondaire justifient l'arrêt de leurs études par au moins une des raisons suivantes⁷ : leur lassitude envers les études, des raisons financières, une embauche par une entreprise, le sentiment d'avoir atteint le niveau de formation souhaité, le fait d'avoir été refusé dans une formation supérieure, le désir d'entrer dans la vie active. Ils citent le plus souvent une combinaison de ces différentes raisons. Parmi ces dernières, deux sont particulièrement discriminantes. Elles distinguent très nettement entre elles les spécialités de formation : le sentiment d'avoir atteint le niveau souhaité et le fait d'avoir trouvé un emploi.

L'articulation des réponses des individus à cette question des motifs retenus comme ayant déterminé leur décision d'entrer dans la vie active est instructive. Elle contribue à préciser l'axe d'hétérogénéité de l'enseignement professionnel. Si l'on inscrit en effet chacune des spécialités de formation dans un cadre dessiné par les deux dimensions évoquées plus haut, le paysage qui apparaît est assez cohérent. Aux deux extrêmes, l'opposition structurante se dessine :

- d'un côté les spécialités professionnelles conduisant à des métiers clairement identifiés ; dans ce groupe près d'un jeune sur deux achève ses études parce qu'il estime avoir atteint le niveau souhaité et/ou parce qu'il a trouvé un emploi. C'est le cas des formations du domaine de la santé, du travail social, de l'agriculture, de l'alimentation, du bâtiment et du génie climatique ;
- de l'autre, les formations générales ou technologiques accompagnées de la comptabilité, où moins de 25 % des jeunes accèdent sans délai à l'emploi et/ou estiment avoir atteint le niveau souhaité.

Entre ces deux groupes, les autres spécialités de formation s'étirent selon une logique assez pure de métier cible plus ou moins clairement identifié et/ou valorisé.

Proches des formations à dominante propédeutique avec une part assez faible d'individus qui estiment avoir atteint leur niveau souhaité et/ou qui terminent leurs études pour occuper un emploi, se trouvent les spécialités du secrétariat, du textile, et des services à la collectivité, les spécialités du commerce, et le champ sanitaire et social et les spécialités industrielles pluritechnologiques de la mécanique et de l'électricité, de l'électricité-électronique, de la mécanique de précision, et des industries des transformations.

Plus proches des formations de type métier avec une part plus importante d'individus qui estiment avoir atteint leur niveau souhaité et/ou qui terminent leurs études pour occuper un emploi, on retrouve l'hôtellerie, la coiffure, la mécanique automobile, les spécialités du transport, du travail du bois, du métal, des travaux publics. Toutes spécialités conduisant à des métiers assez « traditionnels », accessibles au regard et le plus souvent exercés dans le cadre de petites entreprises.

⁷ 17 % des jeunes interrompent leurs études pour des raisons contingentes sans rapport avec des raisons financières ou des motifs liés à l'emploi, ou même une lassitude envers les études. Pour eux, on peut penser que l'arrêt des études est fortuit, consécutif à des événements de leur vie ou de celle de leur entourage. Le nombre de jeunes dans ce cas est d'ailleurs proportionnellement plus fort dans les formations générales (31 %) et technologiques (21 %) – dans ces filières l'interruption des études à ce niveau n'a, il est vrai, pas grand sens. Des proportions identiques ne se retrouvent que dans deux spécialités de l'enseignement professionnel : la comptabilité et le secrétariat – un indice de plus du statut hybride de ces spécialités. Dans la majorité des autres groupes de spécialités de l'enseignement professionnel, la part de ces ruptures fortuites est inférieure à 15 % – souvent comprise entre 10 % et 12 %.

1.3. Esquisse d'une typologie de l'enseignement professionnel

Au terme de cette visite parmi les jeunes qui achèvent leur formation initiale dans l'enseignement secondaire, une forte hétérogénéité s'est révélée, distinguant nettement les spécialités de formation entre elles. Au prisme des niveaux de sortie, des publics accueillis, de leur orientation et des motifs d'arrêt d'études, l'enseignement professionnel apparaît profondément composite (cf. tableau 1 pages 18 à 21). Le choix – ou le non-choix – d'une spécialité de formation influence la probabilité de sortie à un certain niveau et dans certaines conditions d'accès au marché du travail ; ce choix est lui-même fortement déterminé par le sexe, l'origine sociale, l'origine nationale et le lieu de résidence au collège. De ce point de vue l'analyse conduite parmi les sortants de Génération 2004 confirme l'hétérogénéité des spécialités de formation observée dans une précédente recherche⁸ menée à partir de l'orientation de 18 000 élèves entrés en sixième en 1995. Néanmoins, un certain nombre de similitudes réunissent des ensembles de spécialités dessinant ainsi les contours d'un regroupement possible des spécialités de formation.

En effet, cinq groupes se distinguent par des caractéristiques partagées leur conférant des profils communs.

- Le premier rassemble les **formations aux métiers du bâtiment, du travail du bois et du métal, et celles préparant aux métiers de l'alimentation (boucherie, charcuterie, boulangerie, poissonnerie, etc.)**. Ces spécialités très fortement masculines où l'apprentissage est majoritaire – entre 50 et 75 % des jeunes sortent d'un CFA – sont caractérisées par la faiblesse des sorties au niveau du baccalauréat ou en première professionnelle, et par l'accueil d'une proportion forte de jeunes ayant connu des difficultés scolaires au collège. Ils sont, en proportion relative, nombreux à considérer qu'ils ont atteint le niveau souhaité et sortent plus souvent qu'en moyenne parce qu'ils ont trouvé un emploi. Dans ce groupe, la métallerie et les métiers du second œuvre du bâtiment s'opposent aux autres spécialités par une moindre satisfaction du premier vœu d'orientation, par de plus fortes proportions de jeunes d'origine immigrée et de jeunes dont les parents étaient inactifs ou au chômage.
- Le second rassemble les **formations aux métiers de la coiffure et de l'esthétique, des transports et de la logistique, de l'agriculture, de la réparation automobile, de l'hôtellerie et du champ sanitaire et social**. Ces spécialités sont caractérisées par leur attractivité pour les jeunes qui, excepté l'hôtellerie, les ont choisies en premier vœu dans plus de 85 % des cas. À l'exception des spécialités des transports et de la logistique, elles scolarisent plus fréquemment que les autres les enfants des couches populaires d'origine française. Les jeunes dont l'un au moins des parents est né au Maghreb ou en Afrique noire y sont, en proportion, beaucoup moins nombreux qu'ailleurs et, toujours à l'exception de l'hôtellerie, les jeunes de ces spécialités ont plus fréquemment leurs deux parents qui travaillent. Hormis dans les formations de la coiffure et de l'esthétique, les jeunes d'origine rurale sont surreprésentés dans ce groupe.
- Le troisième groupe rassemble les **spécialités du commerce et celles de l'industrie : l'électricité, l'électronique, la mécanique de précision, le génie civil et le génie climatique**. Quasi exclusivement masculin en dehors des formations aux métiers du commerce, ce groupe se caractérise par l'importance des poursuites d'études après le BEP et, en corollaire, des sorties au niveau du bac ou en première professionnelle très fréquentes. Pour le reste, le groupe est assez hétérogène tant du point de vue des conditions d'entrée dans la vie active que de l'orientation ou de l'origine sociale.

⁸ Grelet Y. (2005) « Enseignement professionnel, spécialité de formation et reproduction sociale », *Éducation et Formation*, n° 72, septembre.

- Le quatrième groupe rassemble les **formations terminales aux métiers de la santé et du travail social**. Les individus originaires de ces formations, très majoritairement de sexe féminin, sortent le plus souvent avec un diplôme de niveau V (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de vie sociale), en ayant atteint le niveau souhaité et en ayant trouvé un emploi. Les jeunes dont au moins un des parents est né en Afrique noire y sont surreprésentés de même que les enfants de cadres et d'employés.
- Le cinquième et dernier groupe réunit les **spécialités de la comptabilité et du secrétariat, les spécialités des services à la collectivité ou des industries de premières transformations et les spécialités du textile, du cuir et de l'habillement**. L'éloignement de l'emploi et l'insatisfaction vis-à-vis de l'orientation caractérisent cet univers. Les jeunes y sont en proportion beaucoup plus nombreux à n'avoir aucun parent en emploi et beaucoup moins nombreux à interrompre leurs études parce qu'ils avaient trouvé un emploi. Très souvent, leur orientation n'a pas été conforme à leur premier vœu et ils n'avaient pas atteint le niveau qu'ils auraient souhaité lorsqu'ils ont achevé leurs études. L'abandon en cours de cycle est d'ailleurs une caractéristique de ce groupe où les sorties en première année de BEP et en première professionnelle sont surreprésentées. Enfin, ce groupe de spécialités scolarise plutôt des jeunes d'origine urbaine, notamment des enfants d'employés, et les descendants d'immigrés originaires du Maghreb y sont surreprésentés.

Typologie de l'enseignement professionnel

La typologie présentée est le résultat d'une classification ascendante hiérarchique (CAH) portant sur les jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2004 et utilisant les variables suivantes : la part de l'apprentissage, les proportions de jeunes, sortis sans qualification, sortis sans diplôme d'une terminale CAP ou BEP, diplômés du CAP ou du BEP, sortis en première professionnelle, sortis sans diplôme d'une terminale générale technologique ou professionnelle, ou, enfin, diplômés d'un bac ou d'un BP ; la part de jeunes déclarant avoir arrêté leurs études parce qu'ils avaient trouvé un emploi et la part de ceux qui déclaraient avoir atteint le niveau souhaité ; la proportion de jeunes dont l'orientation correspond à leur premier vœu, la part de jeunes n'ayant pas suivi de classe de troisième, le sexe, la part de jeunes ayant deux parents sans emploi en 2004, ayant deux parents en emploi en 2004, la proportion de ceux dont le père était ouvrier, était employé, était artisan, était cadre ; la part des jeunes dont les deux parents sont nés en France, dont l'un au moins des parents est né en Afrique noire, est né dans un pays du Maghreb, est né en Europe du Sud et enfin la part de jeunes habitant en zone rurale en sixième et la part de ceux dont le domicile était en zone urbaine.

> Tableau 1. Un enseignement profondément composite

Spécialité de formation	Formation en apprentissage	Niveaux de sortie					
		Sorties sans qualification	V non diplômés	CAP-BEP	1 ^{ère} professionnelle	IV non diplômé	Bac
Bât fini	++	+	++	++	-	--	--
Bâti	++	+	+	++	-	--	--
alim	++	-	+	++	-	-	-
bois	++	++	+	+	--	-	-
métal	+	+	++	+	-	-	--
Compta	--	++	+	--	++	++	++
Secrét	--	+	-	--	++	++	++
habi*	--	++	++	--	+	--	--
sce coll*	--	++	-	+	+	--	--
trans*	-	-	++	-	++	+	-
Comm	+	-	--	-	++	+	+
Elec	-	-	+	--	+	++	++
TP*	-	++	--	-	+	++	-
clim	+	--	--	+	+	+	++
méca-élec	--	-	+	--	++	++	++
meca*	-	-	++	--	++	-	+
Coiffure	++	--	-	+	--	+	+
Transp	-	--	-	+	+	++	-
agri*	+	--	-	-	--	+	++
auto	++	--	++	-	-	+	+
hôtel	+	+	-	-	--	-	+
sanit	--	+	--	++	-	--	-
Santé	-	--	--	++	--	--	+
social*	+	++	--	++	--	-	--

Note de lecture : ++ : valeur comprise entre le 3^{ème} quartile et la valeur maximale ; + : valeur comprise entre la médiane et le 3^{ème} quartile ; - : valeur comprise entre le 1^{er} quartile et la médiane ; -- : valeur comprise entre la valeur minimale et le premier quartile. Pour un détail des abréviations utilisées, voir en annexe 2.

Source : Céreq, enquête Génération 2004.

> Tableau 1 (suite)

Spécialité de formation	N'a pas suivi de 3 ^{ème}	Motifs d'arrêt des études		Pour les orientations en filière professionnelle après la 3 ^{ème} , orientation conforme au premier vœu	Hommes
		A atteint le niveau souhaité	A trouvé un emploi		
Bât fini	++	++	++	-	++
Bâti	++	++	++	-	++
alim	++	++	+	+	-
bois	++	+	+	+	++
métal	++	+	+	-	++
Compta	-	--	--	--	-
Secrét	--	--	--	--	--
habi*	+	--	--	--	--
sce coll*	-	--	--	--	-
trans*	--	-	+	--	-
Comm	-	--	-	-	-
Elec	+	-	-	+	++
TP*	-	+	+	-	+
clim	+	++	++	+	+
méca-élec	--	--	--	+	++
meca*	-	-	-	--	+
Coiffure	+	-	-	++	--
Transp	--	+	+	++	+
agri*	+	++	++	++	+
auto	++	-	-	++	++
hôtel	-	+	-	+	-
sanit	--	-	--	++	--
Santé	--	++	++	++	--
social*	+	+	++	-	--

Note de lecture : ++ : valeur comprise entre le 3^{ème} quartile et la valeur maximale ; + : valeur comprise entre la médiane et le 3^{ème} quartile ; - : valeur comprise entre le 1^{er} quartile et la médiane ; -- : valeur comprise entre la valeur minimale et le premier quartile. Pour un détail des abréviations utilisées, voir en annexe 2.

Source : Céreq, enquête Génération 2004.

> Tableau 1 (suite)

Spécialité de formation	Activité des parents en 2004		Profession du père			
	Deux parents travaillent	Aucun parent travaille	Père ouvrier	Père employé	Père artisan	Père cadre
Bât fini	--	+	++	--	-	--
Bâti	+	+	-	-	++	+
alim	+	-	+	+	-	--
bois	++	-	++	-	++	-
métal	--	++	++	--	+	-
Compta	--	++	+	-	+	+
Secrét	-	++	+	+	--	--
habi*	--	++	++	++	--	--
sce coll*	--	++	--	++	-	--
trans*	--	++	++*	++	-	+
Comm	-	-	+	--	+	-
Elec	-	--	+	-	-	++
TP*	+	-	--	--	++	++
clim	+	+	-	--	++	--
méca-élec	-	-	+	+	+	+
meca*	-	+	++	-	--	-
Coiffure	++	--	-	+	++	++
Transp	++	+	--	++	--	-
agri*	++	--	--	--	+	+
auto	+	--	-	-	+	++
hotel	-	-	-	+	-	++
sanit	++	--	-	++	++	-
Santé	+	+	--	+	--	+
social*	++	--	--	++	--	++

Note de lecture : ++ : valeur comprise entre le 3^{ème} quartile et la valeur maximale ; + : valeur comprise entre la médiane et le 3^{ème} quartile ; - : valeur comprise entre le 1^{er} quartile et la médiane ; -- : valeur comprise entre la valeur minimale et le premier quartile. Pour un détail des abréviations utilisées, voir en annexe 2.

Source : Céreq, enquête Génération 2004.

> Tableau 1 (suite)

Spécialité de formation	Pays de naissance des parents			Lieu de résidence lorsque le jeune était en 6ème	
	Deux parents nés en France	Au moins un parent né au Maghreb	Au moins un parent né en Afrique noire	Zone urbaine	Zone rurale
Bât fini	-	+	++	+	--
Bâti	+	--	+	--	+
alim	++	-	-	--	+
bois	++	--	--	--	++
métal	-	+	+	+	-
Compta	--	++	++	++	-
Secrét	--	++	+	++	--
habi*	--	+	++	++	--
sce coll*	++	++	--	+	++
trans*	--	++	-	++	--
Comm	--	+	+	-	+
Elec	-	+	+	++	--
TP*	+	-	++	-	+
clim	--	++	-	+	-
méca-élec	-	++	--	+	-
meca*	-	-	+	--	-
Coiffure	++	--	--	+	-
Transp	-	+	--	-	++
agri*	++	--	--	--	++
auto	+	--	-	--	++
hotel	++	-	-	-	++
sanit	+	-	-	-	+
Santé	+	-	++	-	+
social*	+	--	++	++	--

Note de lecture : ++ : valeur comprise entre le 3^{ème} quartile et la valeur maximale ; + : valeur comprise entre la médiane et le 3^{ème} quartile ; - : valeur comprise entre le 1^{er} quartile et la médiane ; -- : valeur comprise entre la valeur minimale et le premier quartile. Pour un détail des abréviations utilisées, voir en annexe 2.

Source : Céreq, enquête Génération 2004.

1.4. Les spécialités de formation conduisent à des conditions d'insertion professionnelle distinctes

De nombreux travaux montrent que les conditions d'entrée sur le marché du travail des jeunes sortis de l'enseignement secondaire s'opposent selon qu'ils ont suivi une formation industrielle ou tertiaire. En réalité, et c'est ce que nous tentons d'illustrer, la frontière ne passe pas forcément entre champ industriel et champ tertiaire. Des regroupements plus pertinents sont à rechercher. Nous testons ici le découpage issu de l'analyse des caractéristiques sociales et scolaires de la population que nous avons conduite dans la partie précédente. Deux groupes conservent leur cohérence au regard de leurs conditions d'insertion. C'est moins vrai dans le cas des trois autres, où la question du niveau de diplôme s'impose⁹.

> Les difficultés professionnelles des jeunes issus des spécialités de secrétariat, comptabilité, habillement, services à la collectivité ou des spécialités industrielles des transformations (cinquième groupe)

Les sortants de l'enseignement secondaire formés dans les spécialités de la comptabilité-gestion, du secrétariat-bureautique, de l'habillement-textile-cuir, des services à la collectivité et des spécialités industrielles des transformations, qui avaient sédimenté les handicaps au cours de leur parcours scolaire, éprouvent de façon homogène les plus grandes difficultés d'accès au marché du travail.

Les jeunes de ce groupe connaissent les plus forts taux de chômage en 2007 : respectivement entre 27 et 37 %, quand le taux pour l'ensemble des sortants du secondaire est de 21 %. Loin d'être ponctuelles, ces difficultés sont la trame de leurs trois premières années « d'activité ». Ils sont souvent hors de l'emploi : seulement 28 % à 35 % d'entre eux ont passé plus de deux ans et demi en emploi¹⁰, ce qui est très peu comparé aux autres spécialités de formation ; la part de ceux qui ont passé moins d'un an en emploi est en miroir très élevée : elle atteint 40 % parmi les sortants des formations du secrétariat, de l'habillement ou des services à la collectivité.

Lorsqu'ils occupent un emploi trois ans après la fin de leurs études, la moitié d'entre eux au mieux sont recrutés à durée indéterminée¹¹. C'est le cas de 52 % des jeunes formés en comptabilité, qui de ce point de vue, sont mieux lotis que ceux issus du secrétariat (47 %), de l'habillement (45 %) et des spécialités de transformations (43 %).

L'observation longitudinale de leurs trois premières années de vie active montre que seulement deux jeunes sur dix formés dans ces spécialités ont pu se stabiliser en emploi, c'est-à-dire ont connu une période continue d'emploi de plus de dix-huit mois, et occupent un emploi à durée indéterminée (EDI)¹² à la date de l'enquête. Les jeunes formés dans les spécialités industrielles des transformations ont certes un accès à l'emploi relativement moins difficile (leur taux de chômage en 2007 est de 27 %) mais ils n'occupent pas plus fréquemment que les autres jeunes du groupe un emploi à durée indéterminée.

Associés à ces trajectoires précaires, les salaires perçus par les jeunes de ce groupe travaillant à temps plein en 2007 sont relativement bas, autour de 1 100 euros mensuels en médiane (100 euros de moins que le salaire médian de l'ensemble des sortants de l'enseignement secondaire) et les emplois à temps partiel fréquents, jusqu'à 39 % dans le cas des jeunes formés dans une spécialité

⁹ Pour une approche détaillée voir Arrighi J.-J., Gasquet C. et Joseph O. (2009), *L'insertion des sortants de l'enseignement secondaire. Des résultats issus de l'enquête Génération 2004*, Céreq, NEF n°42.

¹⁰ À l'exception des jeunes formés dans une spécialité des industries de transformations qui sont 46 % dans ce cas.

¹¹ Données non significatives pour les jeunes formés dans les services à la collectivité.

¹² Les emplois à durée indéterminée (EDI) regroupent les contrats à durée indéterminée, les emplois de fonctionnaires et les emplois non salariés.

de l'habillement. Les jeunes formés dans les spécialités des transformations font ici exception avec un salaire de 1 300 euros pour des emplois à temps plein et seulement 14 % des emplois en 2007 à temps partiel – ce qui est néanmoins élevé en regard des jeunes formés dans les autres spécialités industrielles. Enfin, ces jeunes sont affectés par les formes particulières d'emploi que sont les contrats aidés et l'intérim. Les emplois aidés concernent principalement ceux formés en habillement (27 % d'entre eux en ont connu au moins un au cours des trois ans), en comptabilité (27 %) et dans les services à la collectivité (17 %). L'intérim est omniprésent dans les trajectoires des jeunes formés dans les spécialités des transformations (47 %) et important pour ceux issus de la comptabilité (28 %).

À côté de ce groupe de jeunes qui partagent les plus grandes difficultés, le deuxième groupe gardant une cohérence en termes d'insertion est composé des jeunes formés dans les spécialités de la santé et du travail social.

> Les bonnes conditions d'insertion des jeunes issus des spécialités de la santé et du travail social (quatrième groupe)

Parmi l'ensemble des sortants du secondaire, les jeunes formés dans le travail social connaissent, avec ceux issus du génie civil, l'accès à l'emploi le plus important : 62 % d'entre eux ont passé au moins deux ans et demi en emploi sur leurs trois premières années de vie active et seulement 14 % d'entre eux y ont passé moins d'un an. Ces valeurs sont un peu moins élevées pour les jeunes issus d'une formation de la santé, même si elles sont largement meilleures que celles observées au niveau global. Au final, le taux de chômage des jeunes de ce groupe est de 11 % en 2007. Le plus souvent, les jeunes issus d'une formation du domaine de la santé sont employés sur un emploi à durée indéterminée : en 2007, 63 % de ceux qui occupent un emploi sont en EDI. La proportion n'est que de 53 % pour les jeunes issus d'une formation au travail social (56 % pour l'ensemble des sortants du secondaire) ; ils conjuguent donc un temps passé en emploi très important à un accès à l'EDI plus rare. D'un point de vue longitudinal, seuls 40 % de jeunes de ce groupe sont considérés comme stabilisés en emploi avec un EDI, quand cette proportion est, rappelons-le, supérieure à 40 % dans huit spécialités de formation et atteint 52 % pour les jeunes formés dans le transport. Il semble ici que la continuité avérée dans l'emploi se conjugue avec une succession efficace d'emplois à durée déterminée (EDD). Lorsqu'ils travaillent à temps plein en 2007, les jeunes de ce groupe perçoivent un salaire médian très proche de celui observé pour l'ensemble des sortants de l'enseignement secondaire, autour de 1 250 euros mensuels. Ils sont en revanche beaucoup plus nombreux à travailler à temps partiel : 17 % pour ceux formés dans la santé et même 30 % pour le travail social.

> Au croisement de la spécialité et du diplôme (premier, deuxième et troisième groupes)

Les autres groupes identifiés dans la première partie à partir des caractéristiques des jeunes sont nettement moins homogènes en termes de parcours professionnel. Une analyse plus fine, spécialité par spécialité, s'impose alors. De plus, les niveaux de sortie variant considérablement selon les spécialités, l'observation doit également tenir compte du diplôme des individus.

C'est pour les diplômés d'un CAP ou d'un BEP que l'on observe la plus grande variabilité des conditions d'insertion selon la spécialité de formation. Cinq spécialités combinent un fort taux de chômage en 2007 et une stabilisation en EDI qui concerne au mieux 36 % des jeunes : le secrétariat, la comptabilité, la coiffure, le commerce et l'électricité. À l'autre extrémité, les spécialités de la santé, du bâtiment-couverture, du bois, du métal et de la réparation automobile connaissent un taux de chômage faible – de l'ordre de 10% – et permettent dans la majorité des cas de connaître des périodes continues d'emploi débouchant sur des EDI. Entre les deux un contraste oppose des spécialités où le taux de chômage est élevé mais où la proportion d'individus stabilisés en EDI est elle aussi élevée, comme le bâtiment-finition ou l'énergie, à d'autres spécialités

où le taux de chômage est plus faible mais où les individus arrivent moins fréquemment à se maintenir durablement en emploi et à accéder à des EDI, comme l'hôtellerie.

Détenir un diplôme de niveau IV réduit le risque de chômage, quelle que soit la spécialité suivie. La différenciation selon les spécialités se fait en revanche plus nettement sur l'accès à l'emploi durable. À peine 22 % des jeunes sortis avec un baccalauréat général se sont stabilisés en EDI, quand c'est le cas de 70 % de ceux formés en mécanique automobile. Plus largement, cela concerne plus de la moitié des jeunes formés dans les spécialités agricoles, dans la coiffure, dans le travail du métal, dans la mécanique ou l'électricité.

Les jeunes issus des spécialités de la mécanique, du travail du métal et de l'électricité connaissent des conditions d'insertion parmi les meilleures, que ce soit au niveau du baccalauréat ou au niveau des CAP. En revanche, dans d'autres spécialités la situation est difficile au niveau des CAP tandis qu'elle est parmi les meilleures au niveau des baccalauréats/BP. C'est en particulier le cas pour les spécialités de l'agriculture et celles de la coiffure esthétique.

Enfin, il apparaît que la pertinence d'un accès systématique au niveau du baccalauréat est inégale selon les spécialités de formation. Trois cas se distinguent. Dans un certain nombre de spécialités correspondant soit à des métiers traditionnels – ceux du bâtiment, de la ferronnerie, du travail du bois, de l'alimentation... – soit à des métiers faiblement valorisés – comme les services à la personne, l'hygiène, la sécurité –, le CAP et le BEP restent les diplômes pertinents d'entrée sur le marché du travail. Les poursuites d'études vers un bac professionnel ne présentent aucun caractère d'urgence. Elles peuvent être imaginées dans une logique de brevets professionnels ou de brevets de maîtrise, diplômes qui relèvent autant de la formation continue que de la formation initiale.

En revanche, dans les métiers de la grande industrie et du commerce, le baccalauréat apparaît comme le niveau à atteindre pour une bonne insertion. Reste que deux problèmes se posent. D'une part, le nombre de jeunes qui échouent sur le chemin qui d'un BEP conduit au bac professionnel est actuellement élevé. D'autre part, dans ces mêmes spécialités de formation, il demeure malgré tout des « niches » sur le marché du travail où les CAP/BEP s'insèrent correctement, certains CAP spécialisés du commerce de détail, les activités de câblage en électricité, certains BEP d'électrotechnique par exemple.

Les spécialités du tertiaire administratif, secrétariat et comptabilité posent un autre problème qui relève plus de la définition de l'objectif que du simple ajustement des cursus. Les emplois cibles sont majoritairement occupés par des sortants de l'enseignement supérieur et les individus semblent ne se rassembler que par défaut dans ces formations. La question réelle qui se pose est la suivante : pour des métiers exercés très majoritairement par des sortants de l'enseignement supérieur, quel sens cela a-t-il de maintenir un baccalauréat professionnel au côté d'un bac technologique ouvrant plus largement l'accès à l'enseignement supérieur ?

2. L'ÉVOLUTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES RÉGIONS

Une fois mise en évidence l'importance des spécialités de formation, comme éléments caractéristiques d'un système de formation professionnelle, nous nous attachons maintenant à décrire la façon dont l'architecture de la formation professionnelle a évolué dans les régions françaises entre 1995 et 2005. Pour ce faire nous mobilisons des indicateurs statistiques de la base du GSE, enrichie à cette occasion¹³, apportant des informations sur l'évolution des différentes voies de la formation professionnelle.

À partir de l'observation de ces indicateurs, l'objectif est alors de décrire les mouvements d'ensemble des systèmes de formation professionnelle en région et, au-delà, de rechercher à identifier des relations entre les évolutions des différentes dimensions. La recherche de ce lien nous conduit alors à tenter de rapprocher certaines régions entre elles qui présenteraient des logiques d'évolution communes.

¹³ La base du GSE est consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cereq.fr/gse.htm>.

2.1. Les indicateurs retenus

Pour caractériser les évolutions régionales de la formation professionnelle, nous avons retenu 21 indicateurs¹⁴ issus de la base du GSE :

- Part des CAP-BEP parmi l'ensemble des niveaux V
- Part des inscrits en IUT parmi les nouveaux bacheliers entrant dans le supérieur
- Part des inscrits en STS parmi les nouveaux bacheliers entrant dans le supérieur
- Poursuite d'études après le BEP
- Part des sorties sans qualification
- Proportion de bacheliers dans une génération
- Proportion de diplômés du supérieur parmi l'ensemble des sortants du système éducatif¹⁵
- Part des bacheliers en provenance d'autres régions
- Part des bacheliers partant vers d'autres régions
- Poids des apprentis parmi les 16-25 ans
- Poids des contrats de qualification parmi les 16-25 ans
- Poids des contrats d'adaptation parmi les 16-25 ans
- Part des apprentis au niveau V
- Part des apprentis au niveau IV
- Part des contrats de qualification signés par des jeunes de niveau IV et plus
- Part des contrats d'adaptation signés par des jeunes de niveau IV et plus
- Poids des stages régionaux parmi les 16-25 ans
- Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du **groupe 1** c'est-à-dire :
 - > Bâtiment : construction et couverture et bâtiment : finitions (232, 233)¹⁶
 - > Travail du bois et de l'ameublement (234)
 - > Structures métalliques (254)
 - > Agroalimentaire, alimentation, cuisine (221)
- Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du **groupe 2** c'est-à-dire :
 - > Coiffure et esthétique (336)
 - > Transport et logistique (311)
 - > Toutes les spécialités du domaine agriculture, pêche, forêts et espaces verts (21)
 - > Moteur et mécanique automobile (252)
 - > Accueil hôtellerie tourisme (334)
 - > Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (330)

¹⁴ Voir les définitions précises de ces indicateurs en annexe 3.

¹⁵ Cette variable ne sera utilisée dans l'analyse qu'en tant que variable supplémentaire. En effet elle est issue de l'exploitation des enquêtes Génération et les mobilités géographiques qui se produisent au cours des études supérieures rendent son interprétation délicate.

¹⁶ Les chiffres entre parenthèses renvoient à la codification NSF.

- Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du **groupe 3** c'est-à-dire :
 - > Commerce vente (312)
 - > Électricité électronique (255)
 - > Mécanique de précision (251)
 - > Mécanique aéronautique et spatiale (253)
 - > Mécanique électricité (250)
 - > Energie génie climatique (227)
 - > Spécialités pluritechnologiques génie civil construction bois (230)
 - > Mines et carrière génie civil topographie (231)
- Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du **groupe 5**¹⁷ c'est-à-dire :
 - > Comptabilité gestion (314)
 - > Secrétariat bureautique (324)
 - > L'ensemble des spécialités du domaine disciplinaire des services à la collectivité, essentiellement nettoyage assainissement protection de l'environnement et sécurité des biens et des personnes (34)
 - > Spécialités pluritechnologiques des transformations (220)
 - > Transformations chimiques et apparentées (222)
 - > Métallurgie (223)
 - > Matériaux de construction (224)
 - > Plasturgie (225)
 - > Papier carton (226)
 - > Toutes les formations du domaine disciplinaire des matériaux souples, textile habillement et cuir (24)

L'objectif est d'observer l'évolution de la formation professionnelle en région à travers ces différents indicateurs. La fenêtre d'observation retenue va de 1995 à 2005 mais la disponibilité des données nous contraint de réduire cette fenêtre pour certains indicateurs (voir annexe 4). Dans l'analyse nous retenons donc les taux de croissance de ces différents indicateurs entre la première et la dernière année observée. Le tableau page suivante résume les données.

¹⁷ Le groupe 4 des spécialités de formation (santé et travail social) n'est pas retenu ici faute de données disponibles. De plus, sur la période étudiée, ces spécialités de formation, relevaient majoritairement du ministère de la santé et des affaires sociales et leur pilotage restait un pilotage national non décentralisé.

> Tableau 2. Evolution de la formation professionnelle en région (Taux de croissance)

Taux de croissance	Part CAP-BEP / V	Poursuite après BEP	Sans qualification	Bacheliers	IUT	STS	Apprentis	Part du niveau V parmi les apprentis	Part du niveau IV parmi les apprentis
Alsace	-10%	9%	-20%	24%	18%	0%	11%	-20%	89%
Aquitaine	3%	6%	-36%	18%	36%	13%	52%	-18%	89%
Auvergne	-2%	10%	-35%	14%	27%	16%	60%	-16%	72%
Basse-Normandie	1%	-5%	-31%	17%	31%	14%	52%	-17%	75%
Bourgogne	2%	6%	-22%	16%	36%	6%	56%	-20%	103%
Bretagne	-1%	-1%	-41%	11%	19%	14%	22%	-23%	77%
Centre	-3%	2%	-13%	12%	32%	17%	38%	-18%	86%
Champagne-Ardenne	5%	14%	-30%	20%	19%	29%	48%	-20%	89%
Corse	2%	-12%	-48%	13%	58%	-16%	31%	-7%	81%
Franche-Comté	0%	4%	-1%	18%	-14%	22%	80%	-23%	41%
Haute-Normandie	-2%	-5%	-24%	18%	10%	20%	43%	-21%	41%
Île-de-France	-4%	5%	-8%	16%	23%	3%	80%	-34%	40%
Languedoc-Roussillon	0%	9%	-33%	13%	0%	43%	21%	-20%	81%
Limousin	2%	-11%	-24%	18%	7%	32%	19%	-18%	37%
Lorraine	-2%	3%	-10%	9%	10%	12%	68%	-22%	76%
Mid-Pyrénées	-2%	1%	-57%	5%	25%	17%	23%	-23%	54%
Nord-Pas-de-Calais	0%	3%	27%	10%	11%	9%	42%	-22%	46%
Pays de la Loire	0%	7%	-16%	12%	15%	23%	86%	-26%	70%
Picardie	4%	1%	-27%	13%	43%	1%	105%	-21%	64%
Poitou-Charentes	-1%	3%	-30%	12%	29%	10%	30%	-15%	42%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-1%	1%	-30%	16%	27%	11%	51%	-20%	64%
Rhône-Alpes	2%	-1%	-33%	16%	23%	12%	78%	-27%	42%
1 ^{er} quartile	-2%	0%	-33%	12%	12%	9%	31%	-22%	43%
médiane	0%	3%	-29%	15%	23%	14%	49%	-20%	71%
3 ^{ème} quartile	2%	6%	-17%	17%	31%	20%	66%	-18%	81%

> Tableau 2 (suite)

Taux de croissance	Contrats de qualif	Contrats d'adaptation	Niveau IV/CQ	Niveau IV/CA	Stages Région	Groupe 1 spécialités	Groupe 2 spécialités	Groupe 3 spécialités	Groupe 5 spécialités	Entrée de nouveaux bacheliers	Départs de nouveaux bacheliers	Part des diplômés du supérieur
Alsace	38%	-34%	5%	17%	32%	1%	13%	5%	7%	-2,5%	43%	11%
Aquitaine	7%	-26%	7%	2,2%	-45%	12%	16%	6%	18%	14%	122%	4%
Auvergne	8%	-20%	15%	21%	2%	1%	-4%	-16%	-4%	28%	31%	5%
Basse-Normandie	12%	-34%	13%	12%	12%	-10%	4%	-5%	6%	5%	45%	6%
Bourgogne	36%	-41%	35%	14%	-4%	6%	-3%	-4%	3%	43%	32%	-1%
Bretagne	-4%	-27%	13%	6%	-11%	18%	-4%	-9%	0%	94%	58%	4%
Centre	-17%	-63%	10%	12%	20%	-4%	10%	-4%	1%	17%	57%	10%
Champagne-Ardenne	40%	5%	26%	-3%	45%	4%	7%	13%	-4%	3%	34%	-12%
Corse	-26%	-69%	45%	43%	-15%	-5%	13%	7%	50%	-63%	-13%	45%
Franche-Comté	40%	-62%	29%	26%	-20%	6%	6%	-5%	6%	27%	-5%	14%
Haute-Normandie	-21%	-5%	22%	12%	-41%	7%	9%	-2%	4%	18%	26%	9%
Île-de-France	15%	-5%	15%	50%	-8%	-3%	15%	11%	37%	-4%	24%	-6%
Languedoc-Roussillon	-4%	-6%	20%	-1%	-4%	21%	12%	24%	25%	23%	92%	1%
Limousin	-35%	9%	9%	7%	-16%	-3%	1%	-15%	-12%	27%	38%	12%
Lorraine	38%	-55%	20%	20%	-51%	12%	1%	-1%	0%	36%	-3%	-1%
Mid-Pyrénées	42%	37%	16%	16%	-18%	7%	7%	11%	18%	285%	26%	3%
Nord-Pas-de-Calais	26%	-44%	11%	27%	24%	2%	10%	-9%	-7%	24%	13%	11%
Pays de la Loire	-13%	-50%	9%	-3%	-7%	15%	1%	0%	-8%	106%	57%	7%
Picardie	-9%	37%	25%	-2%	16%	4%	15%	-6%	11%	6%	-3%	9%
Poitou-Charentes	3%	19%	25%	8%	66%	6%	-1%	1%	-13%	37%	30%	6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39%	-13%	28%	1%	9%	17%	17%	15%	40%	14%	32%	6%
Rhône-Alpes	36%	-32%	13%	21%	7%	14%	13%	4%	23%	23%	34%	2%
Q1	-8%	-43%	12%	7%	-16%	1%	1%	-5%	-3%	8%	25%	2%
médiane	10%	-26%	15%	13%	-4%	6%	8%	0%	5%	23%	32%	6%
Q3	37%	-5%	25%	21%	16%	12%	13%	7%	18%	34%	44%	10%

Voir définition des indicateurs dans l'annexe 3.
Source : base du groupe statistique pour l'évaluation (GSE)

Une première lecture de ce tableau montre des mouvements qui concernent toutes les régions ou presque :

- augmentation des orientations vers le supérieur professionnel court,
- augmentation des migrations régionales des nouveaux bacheliers à l'entrée à l'université,
- baisse des sorties sans qualification,
- augmentation de la part des bacheliers dans une génération,
- augmentation de l'apprentissage,
- élévation systématique du niveau d'accès aux contrats de formation en alternance (apprentissage, contrats de qualification et contrats d'adaptation).

Néanmoins, on observe également des mouvements divergents entre les régions. Ainsi, dans la moitié d'entre elles, le poids des orientations vers l'enseignement professionnel en fin de troisième augmente tandis qu'il diminue dans l'autre moitié ; dans les trois quarts des régions les poursuites d'études après un BEP se développent alors que paradoxalement elles se réduisent dans un quart des régions. Les contrats de qualification ne se développent que dans les deux tiers des régions tandis que les contrats d'adaptation reculent eux dans les trois quarts des régions. Sur la période 1998-2004, les stages des programmes régionaux progressent dans huit régions et régressent dans toutes les autres. Enfin, en termes de spécialités de formation, l'offre éducative se modifie de façon assez divergente sur le territoire de France métropolitaine et les effectifs de jeunes inscrits dans les différents groupes de spécialités de formation n'évoluent pas de façon uniforme sur le territoire.

Selon les indicateurs, la diversité des situations régionales diminue, se maintient ou s'accroît (voir tableau 3 ci-après). Une tendance à l'homogénéisation des situations s'observe dans quatre grandes dimensions : les mobilités géographiques des bacheliers à l'entrée de l'enseignement supérieur (entrées et sorties de nouveaux bacheliers), le recul des contrats d'adaptation, l'élévation des niveaux au sein des formations en apprentissage et plus largement l'élévation du niveau de formation à la sortie du système éducatif (sorties sans qualification, part des bacheliers et proportion de diplômés du supérieur).

En revanche, la diversité des situations régionales reste quasiment inchangée au cours de la période pour l'orientation et les poursuites d'études dans l'enseignement professionnel (part des CAP-BEP dans le niveau V et poursuites d'études après le BEP). Il en va de même pour les inscriptions en STS des nouveaux bacheliers. Enfin, la croissance soutenue des effectifs en apprentissage ne s'accompagne pas d'une réduction des écarts entre régions.

Enfin, la diversité des situations s'accroît en termes de répartition des effectifs par spécialités de formation ; et c'est particulièrement marqué dans le cas du regroupement de spécialités le plus problématique, le groupe 5 (secrétariat, comptabilité...). Du fait de la résistance inégale de l'apprentissage traditionnel, la variabilité des situations régionales en matière de part des formations de niveau V s'accroît. Elle s'accroît également pour les contrats de qualification et l'importance des stages régionaux.

> Tableau 3. Évolution des dispersions régionales (Coefficients de variation des taux de croissance)

	Coefficient de variation en 1995 (*)	Coefficient de variation en 2005 (*)	Évolution des Coefficient de variation entre 1995 et 2005 (*)
Part CAP-BEP/V	0,070	0,072	0,002
Poursuite après BEP	0,090	0,091	0,002
Sans qualification	0,315	0,305	-0,010
Proportion de bacheliers	0,064	0,052	-0,012
IUT	0,203	0,175	-0,029
STS	0,124	0,124	0,000
Apprentis	0,191	0,191	0,000
Niveau V parmi les apprentis	0,063	0,115	0,053
Niveau IV parmi les apprentis	0,233	0,149	-0,084
Contrats de qualification	0,231	0,267	0,035
Contrats d'adaptation	0,539	0,449	-0,090
Niveau IV parmi les CQ	0,081	0,095	0,014
Niveau IV parmi les CA	0,085	0,079	-0,006
Stages Région	0,269	0,340	0,071
Spécialités du Groupe 1	0,543	0,548	0,005
Spécialités du Groupe 2	0,543	0,566	0,023
Spécialités du Groupe 3	0,737	0,781	0,044
Spécialités du Groupe 5	0,718	0,870	0,152
Entrée de bacheliers	0,480	0,430	-0,050
Départs de bacheliers	0,730	0,535	-0,194
Part des diplômés du supérieur	0,158	0,123	-0,035

(*) Selon la disponibilité des données, la période couverte peut être plus courte mais elle est toujours comprise entre 1995 et 2005.

Note de lecture : pour chaque indicateur, le coefficient de variation (rapport de l'écart-type sur la moyenne) permet d'apprécier les dispersions régionales. Ainsi, par exemple, la diversité régionale en termes de niveau V parmi les apprentis, est faible la première année (coefficient de variation = 0,063) mais augmente sur la période (coefficient de variation en dernière année = 0,115).

Source : base du groupe statistique pour l'évaluation (GSE).

2.2. Un premier constat : les évolutions sont peu liées entre elles

À partir des indicateurs retenus, l'exercice consiste alors à rechercher l'existence de relations entre ces différentes dimensions. Relations qui, combinées entre elles, dessineraient des logiques d'évolution. Logiques qui seraient partagées par des ensembles de régions que l'on pourrait dès lors regrouper dans des schémas typologiques.

Une première façon d'explorer cette question consiste à observer la matrice des corrélations¹⁸ des différentes dimensions (voir annexe 5). Il en ressort qu'il n'existe que très peu de relations linéaires fortes entre les évolutions des différentes variables.

> Pas de concurrence visible entre les différentes voies de formation

L'observation des corrélations entre les diverses évolutions conduit à rejeter l'hypothèse de concurrence ou de complémentarité directe entre les différentes voies de formation.

Ainsi, l'évolution de la part des jeunes inscrits dans un stage du programme régional de formation professionnelle n'apparaît liée à aucune autre évolution.

De même, l'observation de la matrice de corrélation ne révèle aucune concurrence entre les différentes formations en alternance. L'évolution de la part des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'adaptation n'apparaît aucunement liée à celles de la part des jeunes bénéficiaires d'un contrat de qualification ou d'un contrat d'apprentissage. On pourrait penser que cette situation provient de phénomènes de substitution entre contrats d'adaptation et contrats de qualification, phénomènes qui conduiraient à dissimuler une concurrence plus profonde avec l'apprentissage. Il n'en est rien, aucune corrélation ne s'observant entre l'évolution de l'apprentissage et l'évolution cumulée des deux contrats adaptation et qualification (coefficient de corrélation de -0,006).

Mais il en va de même de la proportion de bacheliers dans une génération. Leur évolution ne semble pas corrélée, en tout cas de façon simple et systématique, aux autres évolutions prises en compte dans l'analyse. Et c'est également le cas de l'évolution des orientations vers la filière professionnelle après la troisième ainsi que de l'évolution de la mobilité géographique des bacheliers dans le cadre de leur poursuite d'études à l'université.

> Quelques liaisons fortes, plus ou moins évidentes à interpréter

La corrélation négative liant entre elles l'évolution des premières inscriptions en STS et celle des premières inscriptions en IUT peut s'expliquer par l'hypothèse d'un phénomène de substitution entre les deux formations. De même, les corrélations positives liant l'évolution des poursuites d'études après un BEP à l'augmentation de la part relative des formations niveau bac au sein de l'apprentissage mais aussi de la pénétration des contrats de qualification parmi les jeunes de 16-25 ans peuvent s'expliquer par un « effet filière », c'est-à-dire un effet de complémentarité.

¹⁸ La matrice des corrélations donne l'ensemble des coefficients de corrélation liant deux à deux les variables étudiées (dans notre cas des taux de croissance). Un coefficient de corrélation permet de mesurer l'intensité d'une relation linéaire entre deux variables quantitatives : il est d'autant plus proche de +/- 1 que les variables sont liées entre elles et lorsqu'il est égal à 0 cela signifie qu'il n'existe de liaison linéaire entre les deux variables.

Les évolutions des effectifs inscrits dans les différentes spécialités apparaissent fortement et positivement liées entre elles, s'expliquant sans doute par des effets démographiques. Cependant ces relations sont plus ou moins systématiques selon les spécialités : si elles existent pour les groupes 2 (coiffure, sanitaire et social, transport, mécanique automobiles...), 3 (commerce et spécialités de l'industrie, électricité, électronique, mécanique de précision...) et 5 (secrétariat, comptabilité, habillement, services à la collectivité...), tous fortement liés entre eux, en revanche le nombre de jeunes suivant une formation du groupe 1 (bâtiment, bois, alimentation...) connaît une évolution relativement indépendante. Elle n'est liée qu'à l'évolution des effectifs dans le groupe 3 de spécialités, et encore faiblement.

Enfin, plus délicate à interpréter, une relation apparaît entre la baisse des sorties sans qualification et les contrats d'adaptation : les régions connaissant les moins fortes diminutions des sorties sans qualification sont également celles ayant les plus fortes baisses de la part des contrats d'adaptation parmi les 16-25 ans.

> Quelques autres liens moins établis

Entre les deux cas extrêmes précédents – absence totale de corrélation pour le premier, corrélation forte pour le second – des relations plus fragiles apparaissent. Elles concernent d'une part les migrations géographiques des bacheliers, et d'autre part les évolutions de l'orientation et des poursuites d'études. Des liaisons faibles apparaissent également entre les parts relatives des différents niveaux de formation au sein des trois types de contrats en alternance.

Ainsi, lorsque la proportion de bacheliers dans une génération augmente, les entrées de bacheliers à l'université en provenance d'autres académies se réduisent. L'augmentation des sorties de bacheliers vers les universités d'autres régions semble liée au développement de la part relative des entrées en IUT parmi les nouvelles inscriptions dans l'enseignement supérieur. Ces départs de bacheliers sont également liés positivement avec l'augmentation de la part des formations de niveau bac en apprentissage et négativement avec l'augmentation de la part du niveau IV parmi les contrats de qualification.

Enfin, les régions où la part des formations de niveau V au sein de l'apprentissage diminue le moins sont celles où l'apprentissage en général progresse le moins – cela est cohérent avec ce que l'on sait du développement de l'apprentissage. Il concerne exclusivement des formations de niveau IV, III et plus. Mais ces régions où la part des formations de niveau V au sein de l'apprentissage diminue le moins sont également celles où la part des formations de niveau IV au sein des contrats d'adaptation progresse le moins. Enfin, l'évolution de cette proportion de niveau IV au sein des contrats d'adaptation est également liée, positivement, à l'évolution des sorties sans qualification et, négativement, à l'évolution de la part des STS parmi les entrées dans le supérieur. Ces liaisons sont, elles, beaucoup plus délicates à interpréter.

2.3. Un deuxième constat : aucun archétype n'émerge, mais des questions apparaissent

Le constat d'une faible interdépendance de l'évolution des différentes dimensions est confirmé par une analyse en composantes principales (ACP)¹⁹, analyse visant à identifier conjointement des liaisons entre les variables et des proximités entre les régions (voir annexe 6). En effet, la réalisation d'une ACP sur l'ensemble des variables étudiées (sur leur taux de croissance) confirme une faible structuration des données : on observe dès les premières valeurs propres une décroissance régulière, synonyme de données peu structurées et d'axes peu synthétiques. « Un diagramme de ce type présage d'un intérêt limité des facteurs »²⁰.

Nous nous recentrons donc sur les variables concernant la position des quatre voies de formation professionnelle dans la production des qualifications du niveau de l'enseignement secondaire :

- part des CAP-BEP dans l'ensemble des niveaux V ;
- poursuites d'études après un BEP ;
- proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans ;
- part des contrats de qualification signés parmi les 16-25 ans ;
- part des contrats d'adaptation signés parmi les 16-25 ans ;
- part des stages régionaux signés parmi les 16-25 ans ;
- part du niveau V parmi les apprentis
- part du niveau IV parmi les apprentis
- proportion de niveaux IV parmi les contrats d'adaptation
- proportion de niveaux IV parmi les contrats de qualification
- effectifs inscrits dans les différentes spécialités des groupes 1, 2, 3, 5.

C'est bien l'évolution de ces dimensions qui nous intéresse ici. Nous réalisons donc une analyse en composantes principales sur les taux de croissance de ces variables²¹.

De nouveau, les évolutions des effectifs inscrits dans les différents groupes de spécialités de formation jouent un rôle structurant. Cependant, une opposition distingue les spécialités du groupe 1 (bâtiment, bois et alimentation), dont l'évolution semble autonome et influence peu les autres variables²² et celles des trois autres groupes qui évoluent de façon conjointe et interagissent fortement avec l'ensemble des variables. Le développement des effectifs inscrits dans ces trois groupes accompagne notamment des diminutions fortes de la part des effectifs inscrits au niveau V en apprentissage.

¹⁹ « Ensemble de méthodes permettant de procéder à des transformations linéaires d'un grand nombre de variables intercorrélées de manière à obtenir un nombre relativement limité de composantes non corrélées. Cette approche facilite l'analyse en regroupant les données en des ensembles plus petits et en permettant d'éliminer les problèmes de multicollinéarité entre les variables » (*Dictionary of statistics and methodology*, Vogt 1993, p. 177)

²⁰ Escofier B. et Pagès J. (1988), *Analyses factorielles simples et multiples. Objectifs, méthodes et interprétation*, p. 219.

²¹ Les variables de contexte éducatif sont introduites comme variables supplémentaires. Elles ne participent pas à la détermination des axes mais y sont projetées dans un second temps. De même pour la Corse.

²² L'indépendance de l'évolution de ce groupe peut être liée à l'absence de filière (enchaînement de diplômes de niveaux successifs) au sein des spécialités qui le composent. Spécialités où l'apprentissage est prépondérant et où la majeure part des sorties ont lieu en année terminale de CAP.

L'analyse met en évidence certaines interdépendances au sein des formations sous contrat d'alternance. Ainsi, une opposition relativement systématique s'observe entre l'apprentissage et les contrats d'adaptation. Cette opposition se retrouve aussi bien sur l'évolution de la pénétration de ces deux types de contrats dans la population des 16-25 ans que sur l'évolution des niveaux de qualification préparés. En revanche, une complémentarité s'observe entre le développement de l'apprentissage et l'augmentation de la part des formations de niveau IV au sein des contrats de qualification.

Notons également qu'une liaison apparaît entre le développement des poursuites d'études après le BEP et l'augmentation de la part des formations de niveau IV au sein de l'apprentissage, comme si l'élargissement de l'accès au niveau IV était favorisé par le développement des formations en apprentissage à ce niveau.

Enfin, trois dimensions ne contribuent significativement à aucun des axes de l'analyse, confirmant leur autonomie relative à ce stade de l'observation²³ : l'évolution des effectifs inscrits dans les spécialités de formation du groupe 1, l'évolution de la proportion de jeunes en stages des programmes régionaux de formation et l'évolution de la part des jeunes ayant signé un contrat de qualification.

Après avoir tenté d'identifier des liaisons entre l'évolution des différentes voies de formation professionnelle dans l'enseignement secondaire à l'aide d'une analyse en composantes principales, nous allons maintenant nous efforcer d'éclairer des proximités de situations entre régions à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique conduite sur les mêmes variables que l'analyse en composantes principales (voir annexe 7)²⁴.

Huit groupes de régions sont identifiés.

²³ Cela ne signifie pas forcément qu'elles ne sont aucunement liées aux autres dimensions mais simplement que notre configuration de variables ne permet pas de mettre en évidence une telle liaison.

²⁴ La classification ascendante hiérarchique est une méthode de classification automatique utilisée en analyse des données. À partir d'un ensemble de n individus, son but est de répartir ces individus dans un certain nombre de classes. Initialement, chaque individu forme une classe, soit n classes. On cherche à réduire le nombre de classes de manière itérative en rassemblant les deux individus les plus proches.

> Groupe 1 : Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine

Dans ces régions, la très forte baisse des contrats d'adaptation dans la population jeune est associée à une forte hausse des contrats de qualification très centrés sur les niveaux IV. Ces évolutions peuvent être interprétées comme un mouvement de rééquilibrage puisque dans ces trois régions les contrats d'adaptation étaient très développés en début de période (au milieu des années 1990) contrairement aux contrats de qualification qui connaissaient une faible diffusion. Au final, la pénétration de ces deux types de contrats en alternance dans la population des 16-25 ans s'est rapprochée des configurations moyennes.

> Groupe 2 : Auvergne, Basse-Normandie, Centre et Nord-Pas de Calais

Dans ces régions, les effectifs inscrits dans les spécialités de formation du groupe 1 (alimentation, bois et bâtiment) et du groupe 3 (commerce, électricité et mécanique...) régressent. Dans le cas des spécialités du groupe 1, on peut penser à un rééquilibrage. En effet, relativement à la situation observée dans les autres régions, la part de ces spécialités au sein de l'enseignement professionnel était élevée en début de période. Concernant les spécialités du groupe 3, les situations relatives des quatre régions sont plus contrastées. Si dans le Nord-Pas de Calais, la diminution des effectifs du groupe 3 peut être vue comme le résultat d'un rééquilibrage, les effectifs de ce groupe étant particulièrement importants en début de période, ce n'est en revanche pas du tout le cas de la Basse-Normandie où la proportion des effectifs inscrits dans ces spécialités était déjà faible en 1995.

> Groupe 3 : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Ces cinq régions se caractérisent par une augmentation générale du nombre de jeunes inscrits dans les quatre groupes de spécialités de formation. Dans le cas de l'Aquitaine cela s'accompagne d'un accroissement des orientations vers l'enseignement professionnel en fin de troisième conjugué à une hausse des poursuites d'études après un BEP. Dans le cas du Languedoc-Roussillon, seules les poursuites d'études ont progressé. Dans le cas de Midi-Pyrénées et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les orientations vers l'enseignement professionnel en fin de troisième ont au contraire diminué et les poursuites d'études n'ont que très faiblement progressé. Dans le cas de Rhône-Alpes, l'évolution inverse s'observe : les orientations en CAP-BEP ont augmenté tandis que les poursuites d'études ont diminué.

Cette évolution générale des effectifs inscrits dans les différentes spécialités est donc surtout le résultat de l'évolution démographique : ces cinq régions ont un taux d'évolution annuel moyen de la population des moins de 25 ans largement positif²⁵. L'Île-de-France partage cette caractéristique démographique mais pour autant ne connaît pas une augmentation des effectifs inscrits dans toutes les spécialités de formation : en particulier, les effectifs inscrits dans les spécialités du groupe 1 diminuent.

²⁵ Arrighi J.-J. (2008), *Géographie de la formation professionnelle*, CNFPTLV.

> Groupe 4 : Bretagne, Pays de la Loire

Comme dans le groupe précédent, la population des moins de 25 ans a augmenté dans ces deux régions. Pourtant, les effectifs inscrits dans les spécialités de formation des groupes 3 et 5 ont diminué. Seules les spécialités du groupe 1 ont vu leurs effectifs progresser dans les deux régions et celles du groupe 2 progresser dans les Pays de la Loire.

> Groupe 5 : Haute-Normandie, Limousin

Ces deux régions se caractérisent par une forte baisse des contrats de qualification chez les jeunes. Il peut s'agir d'un rééquilibrage car ils étaient au départ largement développés. Mais cette diminution s'accompagne d'une faible progression de la part des formations de niveau IV en apprentissage et d'une diminution des poursuites d'études après un BEP.

> Groupe 6 : Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Picardie

Ces trois régions se distinguent par une hausse des contrats d'adaptation chez les 16-25 ans. En Champagne-Ardenne et en Picardie cette progression se réalise surtout sur des formations de niveau V, la part du niveau IV au sein des contrats d'adaptation diminuant sur la période. Diminution compensée par une hausse des entrées en formations de niveau IV sous contrat de qualification. Par ailleurs, contrairement aux évolutions observées dans la plupart des régions, ces trois régions sont également marquées par une progression des orientations vers l'enseignement professionnel en fin de troisième. Ces orientations, déjà élevées en début de période, sont ainsi les plus élevées en 2004. Enfin, autre point commun à ces trois régions, la très forte croissance des stages régionaux parmi les jeunes.

> Groupe 7 : Alsace

Cette région est caractérisée par une évolution très forte qui la distingue de l'ensemble des autres régions : la très forte diminution des orientations vers l'enseignement professionnel en fin de troisième qui s'accompagne par la plus faible progression de l'apprentissage parmi les jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un mouvement très net de réorientation vers l'enseignement général et technologique, dont le résultat est une très forte augmentation de la part des bacheliers parmi une génération. Cela peut se lire comme un mouvement de retour à une architecture éducative plus proche des standards nationaux.

> Groupe 8 : Île-de-France

Cette région connaît la plus forte hausse de la part des formations de niveau IV en contrat d'adaptation qui représentent 80 % de ces contrats en fin de période. Cette évolution s'accompagne d'une progression du niveau IV en apprentissage plus faible qu'ailleurs et d'une très forte augmentation des inscrits dans les spécialités de formation du groupe 5, spécialités dont la part relative au sein de l'enseignement professionnel était déjà importante en début période. À l'inverse de l'Alsace, cela témoigne plutôt d'un mouvement d'accentuation des spécificités de la région ; notamment du point de vue de l'apprentissage où la part de l'enseignement supérieur atteint des proportions sans commune mesure avec celles observées dans le reste de la France.

Si la **Corse** n'a pas été introduite dans l'analyse²⁶, quelques caractéristiques des évolutions dans cette région peuvent toutefois être dégagées. D'une part, les formations en alternance sont quasi exclusivement représentées par l'apprentissage, les contrats d'adaptation et de qualification n'ayant jamais réellement pénétré le tissu économique ; un apprentissage qui reste très concentré sur les formations de niveau V. D'autre part, les effectifs inscrits dans les spécialités de formation du groupe 5 augmentent de 50 % sur la période pour représenter en 2004 la moitié des jeunes en formation professionnelle du secondaire. Par ailleurs, en l'absence d'entrée de bacheliers en provenance d'autres régions, la progression des effectifs inscrits en IUT s'est faite dans cette région au détriment des effectifs inscrits en STS.

La classification ici proposée est largement tributaire du choix des indicateurs retenus en amont. D'autres choix auraient pu être faits. En particulier, compte tenu de la substitution progressive du contrat d'adaptation par le contrat de qualification du fait de l'évolution de la réglementation fiscale, le choix de distinguer ces deux types de contrats peut être discuté. Nous avons choisi de les séparer car il s'agissait effectivement de deux contrats bien distincts, dont l'un suppose une formation qualifiante et l'autre pas. Néanmoins, du fait de la disparition progressive des contrats d'adaptation au cours de la période, ce choix pouvait conduire à accorder trop de poids à cette dimension dans les regroupements de régions. Pour vérifier ce point, nous avons conduit une analyse identique en regroupant contrats de qualification et contrats d'adaptation avec l'inconvénient que ce faisant nous perdions la possibilité d'intégrer à notre étude l'évolution de la part des différents niveaux de formation dans les contrats, faute de disponibilité de données agrégées. Le principal enseignement que l'on peut tirer de cette seconde classification est que la plupart des regroupements de régions se maintiennent²⁷.

²⁶ Compte tenu d'évolutions d'ampleur trop importante.

²⁷ C'est notamment le cas de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Lorraine, marquées par le développement de l'apprentissage et une forte stabilité des effectifs inscrits dans le groupe 2 de spécialités de formation. C'est également le cas de la Basse-Normandie, du Centre et du Nord-Pas de Calais, trois régions où la proportion de jeunes bénéficiant d'un contrat d'adaptation ou de qualification et les effectifs inscrits dans le groupe 3 de spécialités de formation ont baissé au cours de la période. De même l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur restent ensemble, caractérisés par une augmentation des effectifs dans les groupes de spécialités 2, 3 et 5. Enfin, Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes restent liés notamment du fait de l'augmentation atypique des effectifs inscrits dans les stages régionaux de formation professionnelle. Et l'Alsace continue d'être isolée, pour les mêmes raisons que dans la première classification.

3. L'ÉVOLUTION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DANS LES RÉGIONS

Pour caractériser l'évolution des conditions d'insertion professionnelle des jeunes sur la période retenue nous mobilisons ici les données de deux enquêtes Génération²⁸ : celle conduite auprès des sortants du système éducatif en 1998, interrogés en 2001, et celle conduite auprès des sortants de 2004, interrogés en 2007. Nous apprécions l'insertion des jeunes par leurs plus ou moins grandes difficultés d'accès à l'emploi et par les caractéristiques des emplois occupés au terme des trois premières années d'activité. Comme précédemment dans l'analyse, nous nous inscrivons dans une perspective dynamique et nous intéressons donc à l'évolution de ces conditions d'insertion. Afin de dégager de possibles proximités dans les évolutions des conditions d'insertion des jeunes dans les régions, nous réalisons une classification ascendante hiérarchique.

²⁸ Sur les enquêtes Génération du Céreq voir annexe 1

3.1. Accès à l'emploi

Contrairement aux jeunes de la Génération 1998 qui avaient largement bénéficié d'une embellie économique, les jeunes de la Génération 2004 sont arrivés sur le marché du travail dans un contexte économique très difficile. Entre les deux Générations, la situation des jeunes sur le marché du travail s'est donc largement dégradée, mais l'ampleur de la dégradation distingue les sortants de l'enseignement supérieur des sortants de l'enseignement secondaire²⁹. Le taux de chômage moyen observé trois ans après la sortie du système éducatif est passé de 5 % à 7 % pour les premiers et de 13 % à 20 % pour les seconds.

L'accès à l'emploi peut être évalué par la photographie statique qu'en donne un taux de chômage qui rend compte de la proportion des jeunes, qui, bien qu'entrés sur le marché du travail, n'occupent pas d'emploi à un instant donné. Mais, compte tenu de l'importance des mouvements d'entrée et de sortie d'emploi au cours de ces premières années d'activité³⁰, il doit également être apprécié en dynamique en tenant compte du temps passé en emploi et de la durée des emplois occupés. Ainsi, au-delà d'un taux de chômage instantané, l'importance des individus qui au terme de leurs trois premières années sur le marché du travail se trouvent marginalisés par le système d'emploi mérite une attention particulière parce qu'elle préfigure de nombreux problèmes ultérieurs en termes de politiques publiques. Pour approcher cette dimension de marginalisation des jeunes nous utilisons comme indicateur : la proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois au cours de leurs trois premières années d'activité.

Concernant les sortants du secondaire, l'aggravation du taux de chômage s'observe dans toutes les régions à l'exception de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes. L'ampleur de la dégradation varie cependant. Elle peut être limitée : c'est le cas de la Bretagne et des Pays de la Loire, régions où le taux de chômage était relativement peu élevé pour la Génération 1998 ; c'est également le cas dans des régions où ce taux était au contraire très élevé, comme en PACA et Languedoc-Roussillon. La dégradation peut aussi être très importante comme en Alsace, Lorraine et Franche-Comté, où les sortants du secondaire semblaient auparavant avoir moins de difficultés d'accès à l'emploi, mais aussi dans le Nord-Pas de Calais où le taux de chômage était déjà de 21 % pour les sortants de 1998, atteignant 31 % pour la Génération 2004.

Néanmoins, si toutes les régions sont marquées par une augmentation du taux de chômage des sortants du secondaire, la proportion de jeunes marginalisés par le système d'emploi ne s'aggrave pas systématiquement. Au niveau national elle n'augmente que de deux points, passant de 12 à 14 % des sortants. Dans cinq régions particulièrement touchées par ce phénomène de marginalisation au sein de la Génération 98, cette proportion de jeunes très éloignés de l'emploi s'est réduite : c'est le cas des régions Franche-Comté, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne, PACA et Languedoc-Roussillon. En revanche la situation continue de se dégrader fortement dans le Nord-Pas de Calais, où cette proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois en trois ans avoisine désormais le quart des sortants de l'enseignement secondaire. Elle se dégrade également en Île-de-France, Alsace, Haute-Normandie et Lorraine.

²⁹ Voir les annexes 9 et 10.

³⁰ Ces trois années constituent en effet une période d'ajustement des jeunes aux réalités de l'emploi et les entrées sorties d'emploi sont nombreuses, entrecoupées de périodes d'inactivité, de chômage ou de retour en formation.

Dans un contexte de dégradation de la conjoncture entre 1998 et 2004, les conditions d'accès à l'emploi des jeunes sortis de l'enseignement secondaire ont ainsi évolué différemment selon les régions. De façon synthétique quatre grandes formes se dégagent (voir tableau 4 ci-après) :

- l'aggravation concerne à la fois le taux de chômage et la part des jeunes marginalisés (Alsace, Auvergne, Centre, Haute-Normandie, Île-de-France, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Picardie),
- l'aggravation du taux de chômage n'a pas d'incidence notable sur la proportion de jeunes marginalisés (Aquitaine, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Limousin, Pays de la Loire, Rhône-Alpes),
- l'aggravation du taux de chômage n'empêche pas la réduction de la proportion de jeunes marginalisés (Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, PACA),
- le taux de chômage et la proportion de jeunes marginalisés ne changent pas (Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes).

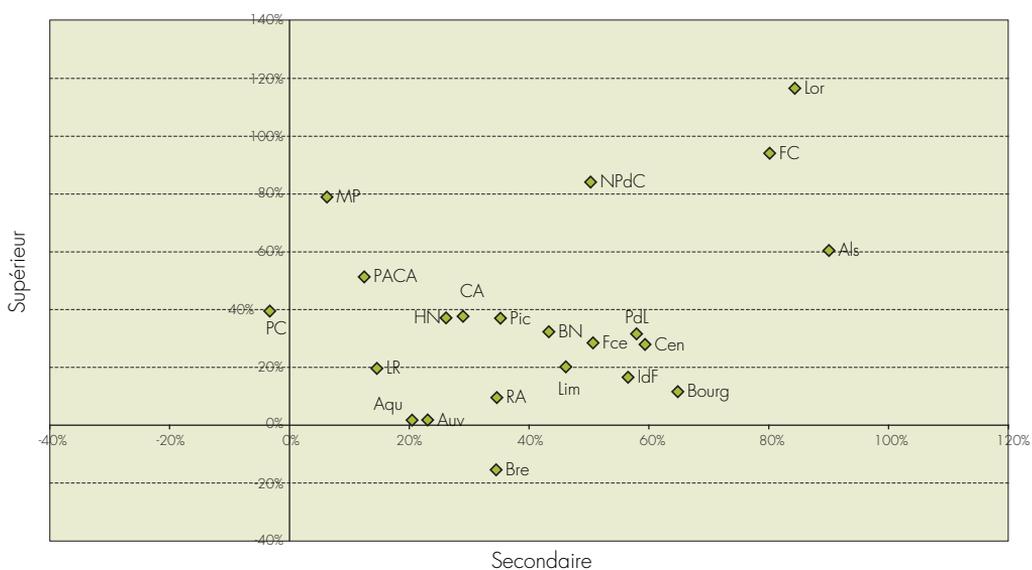
L'accès à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur est beaucoup moins sensible à la conjoncture que celui des sortants de l'enseignement secondaire (voir graphique page suivante). De plus, aucune liaison simple ne peut être établie entre l'insertion des premiers et celle des seconds. Si certaines régions cumulent à la fois une forte dégradation du taux de chômage de sortants du secondaire et des diplômés du supérieur (Lorraine, Franche-Comté, Nord-Pas de Calais et Alsace) et d'autres une relative stabilité des conditions d'accès à l'emploi pour les deux populations (Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Auvergne), la plupart des régions connaissent au contraire des évolutions divergentes pour les sortants du secondaire et les diplômés du supérieur. Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et PACA combinent une très faible dégradation du taux de chômage des sortants du secondaire à une forte dégradation pour les diplômés du supérieur, tandis que l'Île-de-France, le Limousin et la Bourgogne connaissent, à l'inverse, une forte augmentation du taux de chômage des sortants de l'enseignement secondaire et une moindre aggravation pour les diplômés du supérieur.

> Tableau 4. Évolution des conditions d'accès à l'emploi dans les régions entre la Génération 1998 et la Génération 2004 pour les sortants de l'enseignement secondaire

	Taux de chômage		Proportion de jeunes éloignés de l'emploi	
	En 2001, de la Génération 1998 (%)	Evolution du taux de chômage 2007/2001 (points)	Parmi la Génération 1998 (%)	Evolution Génération 2004/1998 (points)
Alsace	9,3	8,3	7,7	4,7
Auvergne	13,2	3,0	11,9	2,6
Centre	12,7	7,5	8,6	2,4
Haut-Normandie	17,3	4,5	13,0	6,1
Île-de-France	13,9	7,9	11,3	5,5
Lorraine	12,0	10,1	9,2	8,5
Nord-Pas de Calais	20,8	10,5	20,3	4,2
Picardie	17,7	6,3	15,7	2,6
Aquitaine	13,7	2,8	10,9	1,2
Basse-Normandie	11,7	5,1	11,1	2,2
Bourgogne	10,7	7,0	10,8	1,6
Bretagne	10,1	3,5	7,0	0,0
Limousin	11,9	5,5	10,5	0,6
Pays de la Loire	9,4	5,4	6,4	1,5
Rhône-Alpes	10,9	3,8	8,7	0,4
Champagne-Ardenne	15,5	4,5	16,6	-1,7
Franche-Comté	10,6	8,5	13,3	-0,8
Languedoc-Roussillon	21,4	3,1	19,9	-3,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,0	2,5	18,9	-3,8
Midi-Pyrénées	14,4	0,9	12,1	-0,5
Poitou-Charentes	20,6	-0,7	14,6	-1,4

Source : Céreq – Enquêtes Génération – base GSE.

> Évolution des taux de chômage entre la Génération 98 et la Génération 2004 (%)



Note de lecture : en Lorraine, le taux de chômage des diplômés du supérieur après trois années sur le marché du travail a augmenté de 117 % entre ceux sortis de formation initiale en 1998 et ceux sortis en 2004. Pour les sortants du secondaire, l'augmentation est de 84 %.

Voir liste des abréviations des régions en annexe 8.

Source : Céreq – Enquêtes Génération – base GSE.

3.2. Conditions d'emploi

Nous apprécions ici les conditions d'emploi des jeunes après trois années de vie active à travers deux indicateurs : parmi les jeunes occupant un emploi, les proportions de ceux bénéficiant d'un emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires et indépendants) et de ceux travaillant à temps partiel (voir tableau 5 ci-après).

Dans l'ensemble, les conditions d'emploi des sortants de l'enseignement secondaire sont moins affectées par la dégradation de la conjoncture que l'accès à l'emploi. Ainsi, trois ans après la sortie du système éducatif, la proportion de jeunes en EDI ne perd qu'un point, passant de 59 % pour les sortants du secondaire en 1998 à 58 % pour ceux sortis en 2004. La part des emplois à temps partiel s'accroît elle plus significativement, passant de 14 % à 17 %.

Dans la plupart des régions l'augmentation du taux de chômage s'accompagne d'une élévation des emplois à temps partiels. Inversement, la part des emplois à temps partiel diminue en Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et PACA, trois régions où l'accès à l'emploi pour les jeunes sortis du secondaire s'est le moins dégradé.

Le lien entre l'évolution du taux de chômage et celle de la part des emplois en EDI est moins évident. Dans neuf régions la proportion de jeunes en EDI s'est accrue entre les sortants du secondaire de la Génération 1998 et ceux de la Génération 2004, alors que le taux de chômage a progressé (Centre, Haute-Normandie, Aquitaine, Bourgogne, Pays de la Loire, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, PACA et Midi-Pyrénées).

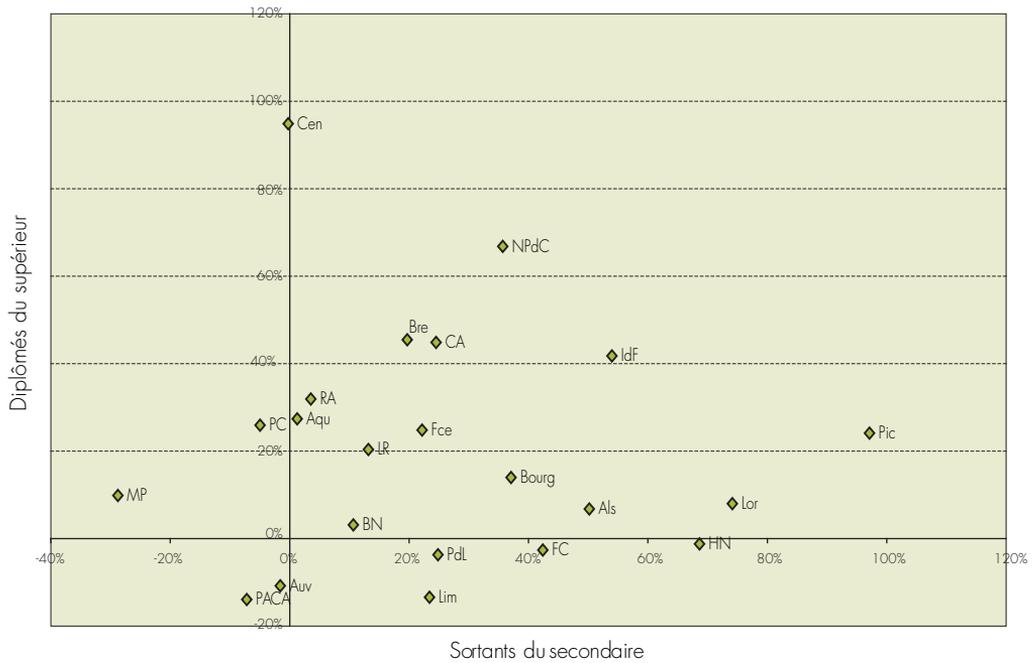
Pour les sortants de l'enseignement supérieur, l'accroissement des tensions sur le marché du travail a eu peu de conséquences sur l'importance des EDI mais nettement plus sur les emplois à temps partiel. La proportion des diplômés du supérieur occupant de tels emplois passe de 8 % à 10 % entre les deux Générations. Cette progression n'est pas partagée par l'ensemble des régions. Ainsi, en Limousin, Pays de la Loire, Franche-Comté, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Alsace et Lorraine, l'augmentation des emplois à temps partiel ne concerne que les sortants de l'enseignement secondaire. À l'inverse, dans le Centre, Rhône-Alpes, en Aquitaine et en Poitou-Charentes, seuls les diplômés du supérieur sont affectés par une hausse des emplois à temps partiel.

> Tableau 5. Evolution des conditions d'emploi dans les régions entre la Génération 1998 et la Génération 2004 pour les sortants de l'enseignement secondaire

	Part des jeunes en EDI		Part des jeunes en temps partiel	
	Parmi la Génération 1998 en emploi en 2001	Evolution 2007/2001	Parmi la Génération 1998 en emploi en 2001	Evolution 2007/2001
Alsace	64,9	-4,7	19,7	-1,0
Auvergne	63,4	-6,0	24,5	-7,0
Centre	58,8	1,6	10,3	4,4
Haut-Normandie	51,5	4,1	11,0	8,1
Île-de-France	63,7	-1,7	15,9	1,7
Lorraine	60,7	-1,4	11,9	3,0
Nord-Pas de Calais	55,1	-4,9	17,5	-1,3
Picardie	53,5	-0,3	14,3	3,2
Aquitaine	57,3	1,8	8,8	4,4
Basse-Normandie	57,6	-3,4	13,5	0,5
Bourgogne	54,3	4,1	11,8	6,4
Bretagne	60,3	-3,9	15,9	0,0
Limousin	63,3	-4,0	14,5	-0,2
Pays de la Loire	57,1	1,4	11,8	4,4
Rhône-Alpes	62,9	-3,9	15,9	0,2
Champagne-Ardenne	60,7	-1,7	11,1	2,2
Franche-Comté	57,7	1,1	14,0	3,4
Languedoc-Roussillon	53,4	2,3	16,9	6,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,6	5,3	13,0	8,9
Stabilité relative de l'accès à l'emploi	56,6	5,6	12,5	12,1
Poitou-Charentes	56,0	-1,1	22,7	3,0

Source : Céreq – Enquêtes Génération – base GSE.

> Évolution des emplois à temps partiel



Note de lecture : dans la région Centre, la proportion de diplômés du supérieur travaillant à temps partiel trois ans après leur arrivée sur le marché du travail a augmenté de 95% entre les jeunes ayant fini leurs études en 1998 et ceux les ayant finies en 2004. Pour les sortants de l'enseignement secondaire, la proportion de temps partiel est restée stable entre les deux « Générations » de sortants.

Voir liste des abréviations des régions en annexe 8.

Source : Céreq – Enquêtes Génération – base GSE.

3.3. L'évolution de l'insertion des jeunes replacée dans le contexte des marchés régionaux du travail

L'influence de l'évolution générale du marché du travail régional est très nette aux deux extrêmes.

- Le taux de chômage affectant les sortants de l'enseignement secondaire se détériore peu ou pas du tout en Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans toutes ces régions le taux de chômage de l'ensemble de la population a reculé et il se situe en 2007 à un niveau inférieur à celui qu'il connaissait en 2001. De plus, la part des chômeurs de longue durée dans les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) y a décru indiquant une mobilisation par les entreprises des personnes *a priori* les plus éloignées de l'emploi. Enfin, à l'exception de la région Poitou-Charentes, les créations d'emploi y ont été beaucoup plus dynamiques que dans les autres régions de la métropole et la population active y a connu de très fortes hausses.
- À l'inverse, l'aggravation du chômage affectant les sortants de formation initiale – qu'ils soient sortants de l'enseignement secondaire ou diplômés du supérieur – est massive en Alsace, Lorraine et Franche-Comté. Partant il est vrai d'une situation favorable, le marché du travail s'est très largement dégradé dans ces trois régions dont les systèmes productifs, très dépendant des activités industrielles, résistent mal à la crise ouverte en 2001. Bien qu'inférieur à la moyenne métropolitaine, l'accroissement de la population active a largement excédé le solde des créations/destructions d'emploi qui est resté à un niveau exceptionnellement faible sur la période. En Lorraine, le nombre des emplois est même inférieur en 2007 à celui de 2001, et, alors que la part des chômeurs de longue durée dans les DEFM a eu tendance à diminuer dans la plupart des régions de métropole, elle s'est notablement accrue en Alsace et en Franche-Comté.

Le lien entre l'évolution du marché du travail et l'évolution des conditions d'insertion des sortants de formation initiale est plus ténu dans les autres régions. Assurément, la nette augmentation du chômage des sortants de l'enseignement secondaire entre 2001 et 2007, trois ans après la sortie du système éducatif, s'inscrit dans un contexte de dégradation du marché du travail et d'évolution faible de l'emploi en Île-de-France, en Bourgogne et dans la région Centre, mais elle peut également survenir dans un contexte global assez favorable comme dans les Pays de la Loire. De même, les diplômés de l'enseignement supérieur peuvent connaître une aggravation très nette de leur taux de chômage après trois ans sur le marché du travail dans un contexte général de l'emploi très favorable : c'est le cas en Languedoc-Roussillon et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou, dans un contexte de chômage élevé mais n'évoluant plus, c'est le cas en Nord-Pas de Calais.

> Tableau 6. Evolution des conditions d'insertion professionnelle des sortants du secondaire et des marchés du travail régionaux.

	Taux de chômage régional en 2007 (*)	Évolution du taux de chômage régional (2001-2007) (*)	Évolution du taux de chômage des sortants du secondaire (**)	Évolution du taux de chômage des diplômés du supérieur (**)	Évolution de l'emploi régional (2001-2007) (*)	Évolution de la population active au sens du recensement (1999-2006) (*)	Évolution de la part des chômeurs de longue durée dans les DEFM (2001-2007) (***)
Aggravation du taux de chômage et de la proportion de jeunes marginalisés							
Alsace	7,1%	44,9%	90,0%	60,0%	1,6%	7,9%	19,1%
Auvergne	7,2%	-2,7%	23,0%	2,0%	1,3%	4,6%	-8,7%
Centre	6,9%	9,5%	59,0%	28,0%	1,2%	5,2%	5,1%
Haute-Normandie	8,6%	-3,4%	26,0%	37,0%	3,1%	4,2%	-7,6%
Île-de-France	7,4%	10,4%	57,0%	17,0%	3,8%	7,3%	6,2%
Lorraine	8,2%	15,5%	84,0%	117,0%	-1,0%	6,6%	-6,5%
Nord-Pas de Calais	11,2%	0,0%	50,0%	84,0%	1,9%	5,1%	0,0%
Picardie	9,0%	3,4%	35,0%	37,0%	0,5%	4,9%	-5,1%
Aggravation du taux de chômage sans incidence notable de la proportion de jeunes marginalisés							
Aquitaine	7,9%	-4,8%	20,0%	2,0%	6,0%	10,2%	-17,6%
Basse-Normandie	7,6%	1,3%	43,0%	32,0%	2,5%	4,9%	-15,5%
Bourgogne	7,0%	6,1%	65,0%	12,0%	1,4%	3,9%	-5,8%
Bretagne	6,7%	4,7%	35,0%	-15,0%	6,0%	10,6%	-7,0%
Limousin	6,5%	8,3%	46,0%	20,0%	1,7%	5,3%	-1,9%
Pays de la Loire	6,7%	1,5%	58,0%	32,0%	6,5%	10,6%	-0,8%
Rhône-Alpes	7,0%	7,7%	35,0%	10,0%	5,1%	9,8%	-4,5%
Aggravation du taux de chômage mais réduction de la proportion de jeunes marginalisés							
Champagne-Ardenne	8,5%	3,7%	29,0%	38,0%	-1,2%	2,8%	-5,0%
Franche-Comté	7,4%	32,1%	80,0%	94,0%	0,0%	7,3%	18,3%
Languedoc-Roussillon	11,3%	-8,9%	15,0%	20,0%	10,4%	13,2%	-16,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,8%	-11,7%	12,0%	51,0%	8,8%	9,6%	-12,7%
Stabilité relative de l'accès à l'emploi							
Midi-Pyrénées	8,1%	-5,8%	6,0%	79,0%	7,7%	13,0%	-15,9%
Poitou-Charentes	7,6%	-2,6%	-3,0%	39,0%	3,4%	8,1%	-16,8%

Sources : (*) Insee, Enquête Emploi, estimations régionales d'emploi, recensement de population ; (**) Enquêtes Génération Céreq ; (***) DARES, statistiques du marché du travail.

La réalisation d'une classification ascendante hiérarchique nous permet maintenant de repérer des évolutions des conditions d'insertion des jeunes. Compte tenu de l'importance du marché du travail régional et de son évolution, cette classification repose d'une part sur des variables relatives à l'évolution des conditions d'insertion des jeunes et d'autre part sur des variables relatives à l'évolution général du marché local du travail.

Sont ainsi pris en compte d'une part :

- l'évolution du taux de chômage régional,
- l'évolution du nombre d'emploi dans la région,
- l'évolution de la population active régionale,
- l'évolution de la part du chômage de longue durée dans les demandes d'emploi en fin de mois.

Et, d'autre part, les taux de croissance entre les Générations 1998 et 2004 des dimensions suivantes, respectivement pour les sortants du secondaire et les diplômés du supérieur :

- le taux de chômage,
- la proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois sur les trois années³¹,
- la part des EDI parmi les jeunes en emploi après trois années,
- la part des temps partiels parmi les jeunes en emploi après trois années,
- la proportion de jeunes ne résidant plus dans leur région de fin d'études trois ans après leur sortie.

Six groupes sont identifiés qui, bien qu'hétérogènes, partagent des tendances d'évolution.

> Groupe 1 : Aquitaine, Bretagne, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes

Dans ces régions où les créations d'emploi, sans être exceptionnelles, sont restées dynamiques sur la période, le taux de chômage régional est parmi les plus faibles en 2007. Concernant les jeunes, ces régions sont marquées par une augmentation limitée du taux de chômage des diplômés du supérieur. C'est particulièrement vrai en Aquitaine, en Rhône-Alpes, et en Bretagne où il baisse.

> Groupe 2 : Île-de-France, Bourgogne, Haute-Normandie, Pays de la Loire et Picardie

Ces régions qui connaissent des évolutions divergentes de leur marché du travail, tant en termes de taux de chômage que de créations d'emplois, partagent un phénomène commun qui les regroupe : l'explosion des emplois à temps partiels pour les sortants du secondaire. Si ces emplois étaient plutôt moins fréquents qu'ailleurs pour la Génération 1998 dans les cinq régions, ils deviennent pour la Génération 2004 plus élevés qu'en moyenne en Haute-Normandie, Picardie et Île-de-France.

³¹ Pour les jeunes, cet indicateur est beaucoup plus pertinent que la part du chômage de longue durée dans les DEFM. En effet, les jeunes n'ayant eu aucun accès à l'emploi ou un accès très limité ne bénéficient pas de l'indemnisation du chômage et sont donc peu incités à s'inscrire à l'ANPE.

> Groupe 3 : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et PACA

Dans ces régions les sortants du secondaire bénéficient d'une amélioration générale du marché du travail : les créations d'emploi sont très dynamiques et la population active progresse plus qu'en moyenne métropolitaine. La hausse du taux de chômage des sortants du secondaire y est faible, mais, à l'exception de Midi-Pyrénées, ce taux y était particulièrement élevé pour la Génération 1998. Autre indicateur favorable : la proportion, parmi les sortants du secondaire, de jeunes marginalisés a baissé entre les deux Générations. La qualité des emplois s'améliore également puisque la part des jeunes sortis du secondaire occupant trois ans plus tard un EDI a augmenté.

> Groupe 4 : Auvergne et Limousin

Ce groupe, où le taux de chômage reste faible en dépit de la faiblesse des créations d'emploi, se distingue par l'évolution paradoxale des EDI pour les diplômés du supérieur dont la part augmente dans un contexte généralisé de baisse de ces emplois. Mais cette évolution relève plus d'un rattrapage puisque la proportion de diplômés du supérieur en EDI avoisine la valeur moyenne pour la Génération 2004. La disparition des emplois-jeunes y est-elle pour quelque chose ?

> Groupe 5 : Alsace, Lorraine et Franche-Comté

On constate dans ces trois régions une forte dégradation des conditions d'insertion professionnelle des jeunes, qu'ils sortent du secondaire ou qu'ils soient diplômés de l'enseignement supérieur. Pour les sortants du secondaire, l'augmentation importante du taux de chômage (plus de 80 %) s'accompagne d'un accroissement très significatif de la part des jeunes marginalisés. Les diplômés de l'enseignement supérieur ne sont pas épargnés : leur taux de chômage progresse massivement ; il est vrai à partir d'une situation initiale très favorable pour les sortants de 1998. Cela traduit une dégradation très nette du marché du travail dans ces régions, où le taux de chômage régional connaît l'augmentation la plus marquée, les emplois progressent très faiblement (quand ils ne reculent pas comme en Lorraine) et, en Alsace et en Franche-Comté la part du chômage de longue durée s'accroît très significativement.

> Groupe 6 : Basse-Normandie, Centre, Nord-Pas de Calais et Champagne-Ardenne

Ces régions sont caractérisées par une très faible progression de l'emploi et de la population active. Au-delà de la dégradation des conditions d'insertion des sortants du secondaire, plus ou moins généralisée dans l'ensemble des territoires, ces régions présentent comme caractéristique commune une certaine détérioration de l'insertion des diplômés du supérieur ; notamment du point de vue de la qualité des emplois occupés. Le taux d'emploi à durée indéterminée diminue tandis que la part des emplois à temps partiels augmente de même que la proportion de diplômés du supérieur ayant travaillé moins de six mois.

Au terme de cette analyse, il apparaît que l'évolution des conditions d'insertion des jeunes sortis du secondaire est largement déterminée par l'évolution générale de la situation du marché du travail régional. C'est nettement moins vrai pour les diplômés du supérieur qui, compte tenu d'une plus grande mobilité géographique à l'issue de leurs études, semblent nettement moins impactés par l'évolution des marchés régionaux du travail. Rechercher un lien entre l'évolution du système de formation professionnelle dans une région et l'évolution de l'insertion des sortants du supérieur apparaît ainsi un peu vain. En revanche, un phénomène nous semble plus intéressant : le lien entre dégradation du taux de chômage des sortants du secondaire et augmentation de la part des jeunes en voie de marginalisation. Nous avons constaté que la dégradation des conditions d'insertion des sortants du secondaire pouvait se traduire dans certaines régions par une augmentation de leur taux de chômage mais pas nécessairement par une plus grande proportion de jeunes en voie de marginalisation. On peut faire l'hypothèse que ces évolutions sont en partie le résultat de politiques « éducatives ».

4. TENTATIVE DE RAPPROCHEMENT

Au-delà de l'influence du marché régional du travail sur les trajectoires des jeunes – influence nette, en tout cas pour les sortants du secondaire, comme nous venons de le voir – la question est maintenant celle de l'incidence des politiques éducatives régionales. Certaines politiques pourraient ainsi par exemple atténuer les conséquences d'une dégradation conjoncturelle...

Après avoir observé, d'une part l'évolution des systèmes de formation professionnelle (partie 2), et d'autre part l'évolution des conditions d'insertion professionnelle des jeunes (partie 3), il s'agit donc maintenant, dans une dernière partie, de tenter de relier les deux : pouvons-nous discerner des liens entre les dynamiques à l'œuvre au sein des systèmes de formation professionnelle et l'évolution de l'insertion des jeunes ?

4.1. Observations empiriques

Dans un premier temps, pour estimer l'incidence des politiques éducatives sur l'insertion des jeunes nous pouvons nous demander si les régions connaissant des évolutions similaires en termes d'insertion connaissent également des évolutions semblables des paramètres qui décrivent leur système de formation professionnelle. Ce n'est manifestement pas le cas (voir tableau 7 ci-après).

En effet, si nous reprenons la typologie régionale basée sur l'évolution des conditions d'insertion professionnelle des jeunes (cf. pages 49-50), nous constatons que les groupes ainsi formés n'affichent pas, en général, de similitudes manifestes en matière d'évolution de leur système de formation professionnelle.

Par exemple, les trois régions caractérisées par une certaine amélioration des conditions d'insertion des jeunes sortants du secondaire (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et PACA) présentent des évolutions contradictoires en matière d'évolution de leur système de formation professionnelle : les poursuites d'études après un BEP augmentent très nettement en Languedoc-Roussillon tandis qu'elles stagnent dans les deux autres régions ; la part des jeunes inscrits dans un stage régional s'accroît en PACA tandis qu'elle baisse dans les deux autres régions ; la part des jeunes en contrat de qualification et en contrat d'adaptation diminue en Languedoc-Roussillon tandis qu'elle augmente très significativement en Midi-Pyrénées et qu'elle connaît une évolution contrastée en PACA (les contrats de qualification progressent très nettement tandis que les contrats d'adaptation diminuent), etc.

De la même façon, on retrouve des évolutions contradictoires parmi les régions où les conditions d'insertion des jeunes sortis de l'enseignement secondaire se sont particulièrement dégradées (Alsace, Franche-Comté et Lorraine) : les orientations vers l'enseignement professionnel en fin de troisième diminuent massivement en Alsace et sont au mieux stationnaires dans les deux autres régions ; à l'inverse, l'apprentissage progresse très peu en Alsace tandis qu'il augmente massivement en Franche-Comté et en Lorraine ; de même les stages régionaux se développent en Alsace alors qu'ils diminuent fortement dans les deux autres régions. Les mobilités géographiques des bacheliers à l'entrée de l'enseignement supérieur évoluent également de façon contradictoire dans ces trois régions, etc.

On constate une même dispersion des indicateurs dans l'ensemble des autres groupes, nous incitant à penser que l'évolution de l'architecture de l'enseignement professionnel en région ne s'inscrit pas dans la même temporalité que l'évolution de la conjoncture.

> Tableau 7. L'évolution des systèmes de formation professionnelle confrontée à l'évolution de l'insertion(*)

	Régions	CAP-BEP/	Après BEP	Sans qualif.	CFA	IV/CFA	CQ	CA	Stages Région	Gpe 1	Gpe 2	Gpe 3	Gpe 5	Entrées bac	Sorties bac	Diplômés du sup.
Groupe 1	Aquitaine	3%	6%	-36%	52%	89%	7%	-26%	-45%	12%	16%	6%	18%	14%	122%	4%
	Bretagne	-1%	-1%	-41%	22%	77%	-4%	-27%	-11%	18%	-4%	-9%	0%	94%	58%	4%
	Poitou-Charentes	-1%	3%	-30%	30%	42%	3%	19%	66%	6%	-1%	1%	-13%	106%	57%	6%
	Rhône-Alpes	2%	-1%	-33%	78%	42%	36%	-32%	7%	14%	13%	4%	23%	37%	30%	2%
Groupe 2	Bourgogne	2%	6%	-22%	56%	103%	36%	-41%	-4%	6%	-3%	-4%	3%	43%	32%	-1%
	Haute-Normandie	-2%	-5%	-24%	43%	41%	-21%	-5%	-41%	7%	9%	-2%	4%	27%	-5%	9%
	Pays de la Loire	0%	7%	-16%	86%	70%	-13%	-50%	-7%	15%	1%	0%	-8%	285%	26%	7%
	Picardie	4%	1%	-27%	105%	64%	-9%	37%	16%	4%	15%	-6%	11%	24%	13%	9%
Groupe 3	Ile de France	-4%	5%	-8%	80%	40%	15%	-5%	-8%	-3%	15%	11%	37%	14%	32%	-6%
	Languedoc-Roussillon	0%	9%	-33%	21%	81%	-4%	-6%	-4%	21%	12%	24%	25%	18%	26%	1%
	Midi-Pyrénées	-2%	1%	-57%	23%	54%	42%	37%	-18%	7%	7%	11%	18%	27%	38%	3%
	PACA	-1%	1%	-30%	51%	64%	39%	-13%	9%	17%	17%	15%	40%	6%	-3%	6%
Groupe 4	Auvergne	-2%	10%	-35%	60%	72%	8%	-20%	2%	1%	-4%	-16%	-4%	28%	31%	5%
	Limousin	2%	-11%	-24%	19%	37%	-35%	9%	-16%	-3%	1%	-15%	-12%	-4%	24%	12%
Groupe 5	Alsace	-10%	9%	-20%	11%	89%	38%	-34%	32%	1%	13%	5%	7%	-25%	43%	11%
	Franche-Comté	0%	4%	-1%	80%	41%	40%	-62%	-20%	6%	6%	-5%	6%	-63%	-13%	14%
	Lorraine	-2%	3%	-10%	68%	76%	38%	-55%	-51%	12%	1%	-1%	0%	23%	92%	-1%
Groupe 6	Basse-Normandie	1%	-5%	-31%	52%	75%	12%	-34%	12%	-10%	4%	-5%	6%	5%	45%	6%
	Centre	-3%	2%	-13%	38%	86%	-17%	-63%	20%	-4%	10%	-4%	1%	17%	57%	10%
	Champagne-Ardenne	5%	14%	-30%	48%	89%	40%	5%	45%	4%	7%	13%	-4%	3%	34%	-12%
	Nord-Pas de Calais	0%	3%	27%	42%	46%	26%	-44%	24%	2%	10%	-9%	-7%	36%	-3%	11%

(*) Les groupes qui organisent le tableau sont ceux issus de la typologie réalisée à partir de l'évolution des conditions d'insertion professionnelle des jeunes (cf pages 49-50).

4.2. Tentative de modélisation de l'évolution du chômage des sortants du secondaire

Au-delà des apparences, est-il possible de discerner des conjonctions d'évolutions qui seraient systématiquement associées à une moindre dégradation des conditions d'insertion des jeunes ? Pour répondre à cette question les minimisations booléennes développées dans l'analyse quali-quantitative comparée peuvent être mobilisées (voir encadré ci-dessous et tableau 8).

L'analyse quali-quantitative comparée* (AQQC)

L'AQQC est une méthode de recherche élaborée par le sociologue et politologue américain Charles C. Ragin, développée depuis la fin des années 1980 principalement en science politique, mais également en sociologie et plus rarement en économie, gestion et criminologie. Elle s'est imposée en Amérique du Nord et elle est notamment employée à l'Université Libre de Bruxelles et à l'Université Catholique de Louvain en Europe. L'AQQC est une méthode mise en place pour étudier de manière « scientifique » un échantillon réduit d'objet de recherche. Contrairement à l'analyse quantitative qui repose sur un nombre significativement élevé de cas, et à l'analyse qualitative qui utilise un échantillon réduit mais sans modélisation ni systématisation, l'AQQC mobilise un nombre réduit de cas d'étude tout en utilisant un logiciel de formalisation.

Pour procéder à une AQQC après avoir sélectionné un certain nombre de cas, il faut d'abord définir une variable résultat (le phénomène que l'on cherche à expliquer), ainsi qu'une série de variables conditions (les déterminants potentiels, les facteurs explicatifs supposés du résultat). Pour chacun des cas, chaque condition et chaque résultat reçoit soit la valeur (1) (c'est-à-dire la valeur « positive », « grande », « présence », etc.), soit la valeur (0) (c'est-à-dire la valeur « négative », « petite », « absence », etc.), soit éventuellement la valeur (-) (convention pour indiquer une valeur manquante ou douteuse). Le logiciel produit alors une table des configurations (ou « table de vérité »). Chaque configuration est une combinaison donnée de valeurs de conditions et d'une valeur de résultat. Pour autant qu'on ait pu attribuer la valeur de résultat (1) ou (0) à chacun des cas, la table des configurations distingue alors : les configurations 1 : les configurations dont le résultat prend la valeur (1) ; les configurations 0 : les configurations dont le résultat prend la valeur (0) ; les éventuelles configurations contradictoires : les configurations qui présentent les mêmes valeurs de conditions, mais dont le résultat prend tantôt la valeur (1), tantôt la valeur (0). Il s'agit donc d'une contradiction logique, qu'il faut lever avant de poursuivre l'analyse. La table des configurations offre déjà une certaine synthèse des données, car chaque configuration peut regrouper plusieurs cas (ces cas sont, en termes logiques, identiques pour le logiciel).

L'opération centrale dans l'AQQC est la procédure de minimisation booléenne : la réduction, par le biais d'algorithmes booléens, d'une expression longue et complexe (correspondant à une série de configurations) en une expression plus « courte », logiquement minimale. Au terme de cette procédure, on obtient une formule minimale (ou « solution minimale », qui prend la forme d'une somme de produits (ou « termes » ; chacun de ces termes est un « implicant premier »). Par exemple, la formule minimale suivante : condition 1 CONDITION2 + condition2 CONDITION3 = RÉSULTAT se lit : la présence du résultat est observée lorsque : [la condition 1 est absente ET la condition2 est présente] OU [la condition2 est absente ET la condition3 est présente]. Chaque « implicant premier » indique donc un « chemin » distinct qui mène à une valeur donnée du résultat ; dans cet exemple, il y a deux « chemins ».

* Cette présentation méthodologique reprend le texte de Benoît Rihoux (2004), « Six applications d'analyse quali-quantitative comparée (AQQC) et des ensembles flous (EF) : mode d'emploi et originalités », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 11, n° 1, 2004, ainsi que l'ouvrage de Gisèle De Meur et Benoît Rihoux (2002), *L'analyse quali-quantitative comparée (AQQC-QCA). Approches, techniques et applications en sciences humaines*, Bruyant+Académie Louvain la Neuve, collection « Science politique ».

> Tableau 8. Codification des variables utilisées dans les analyses quali-quantitatives comparées

Variables	Codage
Variables de résultat	
> Évolution du taux de chômage des sortants du secondaire	= 1 si augmentation plus faible qu'en moyenne métropolitaine = 0 sinon
> Évolution de la part des jeunes, sortis du secondaire, ayant travaillé moins de six mois	= 1 si baisse = 0 sinon
Variables de conditions (taux de croissance de...)	
<ul style="list-style-type: none"> > Orientation vers les CAP-BEP en fin de troisième > Poursuites d'études après un Bep > Part des stages régionaux > Groupe de spécialités 1 > Groupe de spécialités 2 > Groupe de spécialités 3 > Groupe de spécialités 5 > Taux de chômage régional > Part des chômeurs longue durée parmi les Defm 	= 1 si augmentation = 0 sinon
> Sorties sans qualification	= 1 si baisse plus importante qu'en moyenne métropolitaine = 0 sinon
<ul style="list-style-type: none"> > Part des apprentis parmi les 16-25 ans > Part des niveaux IV dans l'apprentissage > Part des CA-CQ parmi les 16-25 ans > Emploi régional > Population active 	= 1 si augmentation plus importante qu'en moyenne métropolitaine = 0 sinon

Source : base GSE.

Si l'on cherche à établir une relation entre l'évolution du chômage des jeunes sortants du secondaire et les variables structurelles décrivant l'évolution des systèmes régionaux de formation professionnelle (orientation vers l'enseignement professionnel en fin de troisième, poursuites d'études après un BEP, part des sorties sans qualification, poids des contrats d'apprentissage, des contrats d'adaptation et de qualification et des stages régionaux parmi les 16-25 ans), nous obtenons le tableau 9 ci-après, qualifié de « table de vérité ». Ce tableau montre l'extrême diversité des combinaisons de ces variables structurelles qui aboutissent à un même résultat et la faible part (7 cas) de combinaisons identiques observées dans plusieurs régions. Il met également en évidence certaines associations inattendues. Par exemple, toutes les régions connaissant une forte dégradation du taux de chômage des sortants du secondaire ont connu un développement des poursuites d'études après un BEP. Si, en général, les régions ayant connu une forte baisse des sorties sans qualification sont également celles où le taux de chômage se dégrade le moins, l'inverse n'est pas vrai : dans deux régions on observe simultanément une forte diminution des sorties sans qualification et une dégradation importante du taux de chômage. De même, le développement de l'apprentissage se rencontre le plus souvent dans les régions où l'insertion se dégrade. L'évolution de la part des jeunes en contrats de qualification, en contrats d'adaptation ou même en stages régionaux, ne présente, elle, aucun rapport systématique avec l'évolution de l'insertion.

Compte tenu de ces constats il n'est pas étonnant que l'opération de recherche de dénominateurs communs échoue, c'est-à-dire propose comme solution des combinaisons trop nombreuses de variables multiples souvent contradictoires.

Lorsque l'on cherche à établir un lien avec, non pas l'architecture des voies d'accès à la qualification, mais avec la structure des systèmes de formation professionnelle par grandes spécialités de formation, on aboutit à un résultat encore plus contradictoire puisque certaines combinaisons de variables identiques conduisent selon les cas à une amélioration ou à une dégradation de l'insertion des sortants du secondaire (cf. tableau 10 ci-après).

Au premier abord, l'incidence de l'évolution du marché du travail régional apparaît également très diverse (voir tableau 11 ci-après). Dix combinaisons différentes de variables relatives à l'évolution de la situation des marchés régionaux du travail (taux de chômage, emploi, population active, chômage de longue durée et contrats de travail des formations en alternance) sont associées à un même résultat : une dégradation du taux de chômage des jeunes sortis du secondaire moins élevée qu'en moyenne.

Pourtant, l'opération de minimisation propre à la méthode quali-quantitative comparée converge sur trois situations simples alternatives : toutes les régions dans lesquelles le taux de chômage des sortants du secondaire se dégrade moins qu'en moyenne connaissent, soit une amélioration du taux de chômage régional, soit une combinaison entre une diminution du chômage de longue durée et une progression de l'apprentissage moins élevée qu'en moyenne, ou encore une combinaison entre une diminution du chômage de longue durée et une augmentation des contrats d'adaptation et de qualification. On notera ici deux choses : premièrement, la confirmation du caractère surdéterminant du contexte du marché du travail (taux de chômage et chômage de longue durée) et deuxièmement le résultat contre-intuitif concernant l'apprentissage qui incite à remettre en cause certaines certitudes et à réfléchir sans *a priori* aux réels effets des politiques publiques conduites en ce domaine. Si l'effet individuel de l'apprentissage sur la qualité de l'insertion est certain, en déduire un effet macroéconomique évident est peut-être une simplification abusive qu'il conviendrait de réexaminer.

> Tableau 9. Table de vérité : évolution du taux de chômage des jeunes sortis du secondaire et évolution du système de formation professionnelle

Orientations CAP-BEP	Poursuites d'études après un BEP	Part des sans qualification	Apprentissage	Contrats de qualification et contrats d'adaptation	Stages régionaux	Nombre de régions	Taux de chômage des sortants du secondaire
0	1	1	0	1	1	3	1
0	0	1	0	0	0	2	1
1	1	1	0	0	0	1	1
0	0	1	0	0	1	1	1
1	0	1	1	0	1	1	1
1	0	1	0	0	0	1	1
0	1	1	1	1	1	1	1
0	1	1	0	0	0	1	1
1	1	1	1	0	1	1	1
1	1	1	0	1	0	1	1
1	1	0	0	0	1	1	1
0	1	0	0	0	1	1	0
0	1	0	1	0	0	1	0
1	1	0	1	0	0	2	0
0	1	0	1	1	0	1	0
1	1	1	1	0	0	1	0
0	1	1	0	0	1	1	0

Note de lecture : la table de vérité synthétise les combinaisons de variables conduisant à un résultat donné, ici une augmentation du taux de chômage des jeunes sortis du secondaire moins forte qu'au niveau de la métropole (1) ou plus forte (0). Ainsi, 11 combinaisons différentes conduisent à une dégradation moindre du taux de chômage, certaines de ces combinaisons se retrouvant dans plusieurs régions. La première ligne montre que l'on retrouve une même combinaison de variables dans trois régions où ce taux de chômage se dégrade moins, des orientations en capbep qui diminuent (0), des poursuites d'études après un bep qui augmentent (1), des sorties sans qualification qui baissent plus fortement qu'en moyenne (1), un apprentissage qui se développe moins qu'en moyenne (0), des contrats de qualification et d'adaptation qui se développent plus qu'en moyenne et des stages régionaux qui augmentent

Source : base GSE.

> Tableau 10. Table de vérité : évolution du taux de chômage des jeunes sortis du secondaire et évolution des effectifs dans les différentes spécialités de formation

Orientations CAP/BEP	Poursuites d'études après un BEP	Part des sans qualification	Spécialités du groupe 1(*)	Spécialités du groupe 2	Spécialités du groupe 3	Spécialités du groupe 5	Nombre de régions	Taux de chômage des sortants du secondaire
1	1	1	1	0	0	0	1	1
1	0	1	1	1	1	1	1	1
1	1	1	1	1	1	1	2	1
0	0	1	0	1	0	0	1	1
0	0	1	0	1	0	1	1	1
0	0	1	1	0	0	0	1	1
0	1	1	1	1	0	1	1	1
1	0	1	1	1	0	1	1	1
0	1	1	1	1	1	0	1	1
0	1	1	1	0	1	0	1	1
0	1	1	1	1	1	1	3	?
1	1	0	1	1	0	0	2	?
0	1	0	1	1	0	0	1	0
0	1	0	0	1	1	1	1	0
1	1	0	1	1	0	1	1	0
0	1	0	0	1	0	1	1	0
1	1	1	1	0	0	1	1	0

(*) Pour la définition des groupes de spécialités de formation, voir pages 16-17 et en annexe 3

(**) Le point d'interrogation (?) indique que cette combinaison de variables s'observe à la fois dans des régions où le taux de chômage des jeunes augmente moins qu'en moyenne (1) et dans des régions où il augmente plus (0).

Source : base GSE.

> Tableau 11. Table de vérité : évolution du taux de chômage des jeunes sortis du secondaire et évolution de la situation des marchés régionaux du travail

Taux de chômage	Emploi régional	Population active	Part des chômeurs de longue durée	Apprentissage	Contrats de qualification et contrats d'adaptation	Nombre de régions	Variable d'intérêt : Taux de chômage des sortants du secondaire
1	0	1	1	0	1	1	1
0	0	0	1	0	0	2	1
1	0	0	1	0	0	1	1
1	0	0	0	0	0	1	1
1	1	1	1	0	0	2	1
1	1	1	1	0	1	2	1
0	0	0	1	0	1	1	1
1	0	0	1	1	0	1	1
0	1	1	1	0	0	1	1
0	0	0	1	1	1	1	1
0	1	1	1	1	0	2	?
0	0	0	0	1	0	1	0
0	0	0	1	1	0	2	0
0	0	0	0	1	1	1	0
0	0	0	0	0	0	2	0

(*) Le point d'interrogation (?) indique que cette combinaison de variables s'observe à la fois dans des régions où le taux de chômage des jeunes augmente moins qu'en moyenne (1) et dans des régions où il augmente plus (0).

Source : base GSE.

4.3. Tentative de modélisation de l'évolution du taux de « marginalisation »

Dans le cours de notre travail nous n'avons pas réussi à identifier des liens simples entre d'une part l'évolution des systèmes de formation professionnelle des jeunes et d'autre part l'évolution du chômage des débutants issus de l'enseignement secondaire ; il en apparaît de plus évidents avec la conjoncture régionale du marché du travail. Pour autant, les systèmes de formation professionnelle sont-ils sans effet ?

On peut faire l'hypothèse qu'ils en ont un. Non pas sur l'évolution d'un taux de chômage largement surdéterminé par le marché du travail et la rareté des emplois disponibles, mais sur « l'employabilité » moyenne des générations de sortants, et cela peut-être apprécié par l'importance relative des jeunes marginalisés. Ainsi, comme nous l'avons vu dans la troisième partie, la dégradation des conditions d'insertion des sortants du secondaire peut se traduire, dans certaines régions, par une augmentation de leur taux de chômage mais pas nécessairement par une plus grande proportion de jeunes en voie de marginalisation. Et nous posons ici l'hypothèse que ces évolutions peuvent être en partie le résultat de politiques « éducatives ».

On s'intéresse ainsi aux régions, au nombre de cinq, qui bien qu'ayant connu une détérioration du taux de chômage des jeunes issus du secondaire ont vu leur proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois baisser (voir tableau 12 ci-après). Dans ces cinq régions les poursuites d'études après un BEP ont progressé ; dans quatre d'entre elles la part des sorties sans qualification s'est réduite et l'apprentissage s'est moins développé qu'en moyenne. Pour le reste les évolutions diffèrent selon les cas. Les orientations vers l'enseignement professionnel en fin de troisième progressent dans deux régions et régressent dans les autres. Les contrats de qualification et d'adaptation peuvent avoir progressé (dans deux régions) ou diminué ; de même les stages régionaux ont augmenté dans deux régions et diminué ailleurs. Par ailleurs, une même combinaison de variables s'observe à la fois dans une région où la part des jeunes marginalisés diminue et dans une région où cette part augmente.

L'opération de minimisation propre à la méthode quali-quantitative comparée ne converge sur aucune combinaison simple d'évolutions.

Les résultats ne sont pas plus probants lorsque l'on mobilise les variables relatives aux spécialités de formation, nous forçant à remettre en cause l'hypothèse avancée. Au terme de cette brève exploration et pour paraphraser la célèbre formule de Lucy Tanguy³², nous non plus, nous n'avons pas trouvé « l'introuvable relation formation-emploi ». S'il existe des effets des systèmes de formation professionnelle sur la qualité de l'insertion des générations de débutants, ils ne peuvent sans doute pas être observés immédiatement et directement. Ils nécessitent une observation de plus long terme capable de neutraliser les effets de la conjoncture qui restent déterminants.

³² Lucy Tanguy, *L'introuvable relation formation-emploi*, La Documentation française, 1986.

> Tableau 12. Table de vérité : évolution de la proportion de jeunes sortis du secondaire marginalisés sur le marché du travail et évolution de la situation des marchés régionaux du travail (*)

Orientations CAP-BEP	Poursuites d'études après un BEP	Part des sans qualification	Apprentissage	Contrats de qualification et contrats d'adaptation	Stages régionaux	Nombre de régions	Variable d'intérêt : proportion de jeunes marginalisés
1	1	1	0	1	0	1	1
0	1	1	0	1	1	2	1
0	1	1	0	0	0	1	1
1	1	0	1	0	0	2	?
0	1	0	0	0	1	1	0
0	0	1	0	0	1	1	0
0	0	1	0	0	0	2	0
0	1	0	1	0	0	1	0
0	1	1	0	0	1	1	0
0	1	1	1	1	1	1	0
1	0	1	0	0	0	1	0
1	0	1	1	0	1	1	0
1	1	0	0	0	1	1	0
1	1	1	0	0	0	1	0
0	1	0	1	1	0	1	0
1	1	1	1	0	0	1	0
1	1	1	1	0	1	1	0

(*) L'analyse ne porte que sur les régions où le taux de chômage des sortants du secondaire s'est aggravé entre la Génération 1998 et la Génération 2004. Les commentaires concernent, parmi ces régions, celles où la proportion de jeunes marginalisés a baissé, soit les quatre premières lignes du tableau

(**) Le point d'interrogation (?) indique que cette combinaison de variables s'observe à la fois dans des régions où le taux de jeunes marginalisés augmente (0) et dans des régions où il diminue (1).

Source : base GSE.

CONCLUSION

À partir d'une exploitation des séries disponibles dans la base du GSE, il nous était demandé d'observer l'évolution des systèmes régionaux de formation professionnelle et de rechercher des liens entre celle-ci et les modifications des conditions d'insertion des jeunes.

De fait, l'étude de l'évolution des systèmes de formation professionnelle dans les régions françaises entre 1995 et 2005 à partir de la combinaison d'indicateurs quantitatifs, contribue à confirmer la complexité de l'articulation des dimensions en jeu. La recherche de modèles d'évolutions régionales se heurte d'une part à l'importance des dimensions connaissant des évolutions relativement autonomes et d'autre part à la diversité des situations. La matrice des corrélations révèle peu de liaisons quantitatives fortes entre les évolutions des différentes variables. En outre, lorsque des liaisons apparaissent, elles ne sont pas toutes d'interprétation aisée.

Trois éléments apparaissent néanmoins qui méritent d'être soulignés.

Le premier concerne le sens des évolutions des systèmes de formation professionnelle. Sans pour autant concerner rigoureusement l'ensemble des régions, deux modèles s'opposent. Dans certains cas, les évolutions témoignent d'un phénomène de rattrapage tendant à une homogénéisation des situations : c'est le cas de l'Alsace qui délaisse progressivement un modèle de formation professionnelle forte avec d'importantes sorties au niveau V au profit d'un développement de l'enseignement général et des formations de niveau IV. Sont également concernées par un phénomène de rééquilibrage la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine, où le contrat d'adaptation perd l'importance, atypique, qu'il avait. Dans d'autres cas au contraire, les évolutions vont dans le sens d'une accentuation des spécificités régionales. L'Île-de-France est ainsi de plus en plus marquée par le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur qui se fait au détriment des formations de niveau IV en apprentissage ; l'alternance au niveau IV restant pris en charge par les contrats d'adaptation, dont l'importance demeure exceptionnelle. Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes et Picardie voient elles aussi leurs spécificités s'approfondir sur la période : les orientations vers l'enseignement professionnel en fin de troisième parmi les plus fréquentes en début de période continuent de s'accroître.

Le deuxième constat est une confirmation de l'importance des spécialités de formation : l'évolution des systèmes de formation professionnelle dans les régions est souvent avant tout caractérisée par la façon dont évoluent les effectifs inscrits dans les différentes spécialités. L'Auvergne, la Basse-Normandie, le Centre et le Nord-Pas de Calais ont ainsi en commun de voir diminuer leurs effectifs dans les spécialités du groupe 1 (bois, alimentation et bâtiment) et du groupe 3 (commerce, électricité, électronique...). En Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes les effectifs augmentent dans toutes les spécialités. Cette augmentation généralisée peut être rapprochée de l'augmentation du nombre de jeunes à scolariser dans ces régions. Pour autant, une pression démographique accrue ne condamne pas les régions à développer toutes les spécialités de formation : en théorie, des choix sont faits lors de l'élaboration de la carte des formations. Ainsi, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, qui connaissent également une importante augmentation de leur population scolaire, les spécialités du groupe 5 (secrétariat, comptabilité, habillement, services à la collectivité...), dont on connaît les problèmes graves et récurrents d'insertion et de poursuite d'études, ne sont pas développées ; en revanche les spécialités du groupe 1 progressent sensiblement. À l'inverse, l'Île-de-France ou la Corse ne semblent pas maîtriser l'explosion des effectifs dans les spécialités pour le moins incertaines du groupe 5 (+37 % d'augmentation en 10 ans). Ce constat interroge alors la substance des politiques publiques et l'existence même d'un pilotage de l'offre de formation prenant en compte les débouchés des différentes spécialités de formation. Le dilemme est réel : dans un contexte de pression démographique et face à l'objectif de réduction des sorties sans qualification est-il justifié de scolariser les jeunes à tout prix, c'est-à-dire sans se soucier de l'efficacité des filières en matière d'insertion ? Notre travail conduit à répondre par la négative à cette question et à établir le pilotage en termes de spécialités de formation comme un enjeu fort de la gouvernance des systèmes de formation.

Le troisième constat est une réponse à la question implicite qui nous était posée : les différentes voies de formation professionnelle sont-elles en concurrence ? La réponse est négative. Sur notre période d'observation (1995-2005), le modèle de la concurrence – que l'on voit clairement à l'œuvre dans le cas des STS/DUT – ne s'observe pas dans l'évolution relative des différents dispositifs de formation professionnelle. L'étude des corrélations indique que l'évolution de la part des jeunes inscrits dans un stage du programme régional de formation professionnelle est indépendante de toutes les autres dimensions observées. Et aucune concurrence quantitative n'apparaît entre les différentes formations en alternance. L'évolution de la part des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'adaptation n'apparaît aucunement liée à celles de la part des jeunes bénéficiaires d'un contrat de qualification ou d'un contrat d'apprentissage. On pourrait penser que cette situation provient de phénomènes de substitution entre contrats d'adaptation et contrats de qualification qui conduiraient à dissimuler une concurrence plus profonde avec l'apprentissage. Il n'en est rien, aucune corrélation ne s'observant non plus entre l'évolution de l'apprentissage et l'évolution cumulée des deux contrats adaptation et qualification. Une analyse en composantes principales indique néanmoins des pistes à explorer. Dans la détermination des axes d'analyse une opposition relativement systématique s'observe entre l'apprentissage et les contrats d'adaptation. Cette opposition se retrouve aussi bien sur l'évolution de la pénétration de ces deux types de contrats dans la population des 16-25 ans que sur l'évolution des niveaux de qualification préparés. En revanche, une complémentarité s'observe entre le développement de l'apprentissage et l'augmentation de la part des formations de niveau IV au sein des contrats de qualification. Une liaison apparaît également entre le développement des poursuites d'études après le BEP et l'augmentation de la part des formations de niveau IV au sein de l'apprentissage, comme si l'élargissement de l'accès au niveau IV était favorisé par le développement des formations en apprentissage à ce niveau. Toutefois il s'agit juste de pistes d'exploration et s'il est possible de conclure à l'absence d'une concurrence systématique globale entre les contrats de formation en alternance parmi les jeunes de 16 à 25 ans, leur articulation mérite très certainement d'être interrogée en termes de complémentarité ou de substituabilité sur des territoires précis.

Étudiant conjointement l'évolution des systèmes de formation professionnelle et l'évolution des conditions d'insertion des jeunes, nous n'avons pu mettre en évidence des relations quantitatives simples entre les deux dynamiques. En revanche, les relations sont apparues beaucoup plus nettes entre l'insertion des jeunes et l'évolution des marchés régionaux du travail. Le taux de chômage affectant les sortants de l'enseignement secondaire se détériore peu ou pas du tout en Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans toutes ces régions le taux de chômage de l'ensemble de la population a reculé et il se situe en 2007 à un niveau inférieur à celui qu'il connaissait en 2001. De plus, la part des chômeurs de longue durée dans les DEFM y a décru, indiquant une mobilisation par les entreprises des personnes *a priori* les plus éloignées de l'emploi. Enfin, à l'exception de la région Poitou-Charentes, les créations d'emploi y ont été beaucoup plus dynamiques que dans les autres régions de la métropole et la population active y a connu de très fortes hausses. À l'inverse, l'aggravation du chômage affectant les sortants de formation initiale, qu'ils soient issus de l'enseignement secondaire ou qu'ils soient diplômés du supérieur, est massive en Alsace, Lorraine et Franche-Comté. Partant d'une situation favorable, le marché du travail s'est très largement dégradé dans ces trois régions dont les systèmes productifs ont très mal résisté à la crise ouverte en 2001. Bien qu'inférieur à la moyenne métropolitaine, l'accroissement de la population active a largement excédé le solde des créations/destructions d'emploi qui est resté à un niveau exceptionnellement faible sur la période. En Lorraine, le nombre des emplois est même inférieur en 2007 à celui de 2001, et, alors que la part des chômeurs de longue durée dans les DEFM a eu tendance à diminuer dans la plupart des régions de métropole, elle s'est notablement accrue en Alsace et en Franche-Comté. L'analyse quali-quantitative comparée que nous avons mobilisée pour rechercher des combinaisons de paramètres qui seraient associés à une amélioration de l'insertion des jeunes³³ confirme l'inexistence de liens simples entre l'évolution de l'architecture du système de formation professionnelle et l'évolution des conditions d'insertion des jeunes. Elle permet en revanche d'identifier des combinaisons simples d'évolutions des paramètres du marché du travail qui sont associées aux évolutions de l'insertion des jeunes. Nos observations conduisent donc à confirmer l'importance de l'encastrement du marché du travail des jeunes dans le marché du travail en général ; encastrement qui occulte ses dimensions spécifiques et notamment son lien avec les politiques éducatives. On se heurte ici à un problème de temporalité. Les évolutions des systèmes de formation professionnelle produisent des effets dans la durée tandis que l'insertion des jeunes est soumise à l'immédiateté de la conjoncture. Il faudra donc développer des modèles beaucoup plus complexes pour dégager l'évolution de l'insertion de l'influence de la conjoncture et l'observer sur la longue durée dans les dimensions qui lui sont propres.

³³ Elle ne porte que sur les sortants de l'enseignement secondaire compte tenu des problèmes d'observation que pose la mobilité géographique des diplômés de l'enseignement supérieur.

ANNEXES

> ANNEXE 1. Les enquêtes Génération du Céreq

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) organise régulièrement des enquêtes chargées d'observer les conditions d'insertion professionnelle des jeunes quittant le système éducatif. Dans ce cadre, il a notamment interrogé les jeunes sortis de formation initiale en 1998 (« Génération 98 ») et ceux sortis en 2004 (« Génération 2004 »). Les interrogations ont eu lieu trois ans après la sortie et permettent d'observer la transition entre l'école et l'emploi.

Elles comprennent :

- des données individuelles longitudinales (mensuelles) sur les parcours professionnels décrivant les épisodes d'emploi, de chômage, de formation, etc., rencontrés ;
- des informations concernant les caractéristiques sociodémographiques des jeunes (formation, origine socioculturelle, modes d'habitat, etc.) ;
- des informations à caractère subjectif sur le parcours professionnel (éléments de satisfaction professionnelle, perspectives d'avenir, sentiment de discrimination, etc.) ;
- des données mensuelles sur le mode d'habitat, chez les parents, seul ou en couple.

Ces deux enquêtes permettent d'obtenir des indicateurs d'insertion par région et, moyennant un retraitement des échantillons, elles permettent de produire des données comparables dans le temps ; données figurant dans la base du GSE.

> ANNEXE 2. Liste des abréviations des spécialités de formation

agri	Spécialités agriculture, élevage, paysage, forêts *
alim	Agro-alimentaire, alimentation, cuisine
auto	Moteurs et mécanique auto
Bât fini	Bâtiment : finitions
Bâti	Bâtiment : construction et couverture
Bois	Travail du bois et de l'ameublement
clim	Energie, génie climatique
Coif	Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes
comm	Commerce, vente
compta	Comptabilité, gestion
échan	Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion *
Elect	Electricité, électronique
génè	Formations générales *
habi	Habillement, textile, cuir*
hôtel	Accueil, hôtellerie, tourisme
Méca	Mécanique de précision yc aéronautique*
mec-elec	Spécialités pluri technologiques mécaniques-électricité
métal	Structures métalliques
Sanit	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales
Sant	Santé
se-col	Spécialités des services à la collectivité *
Secr	Secrétariat, bureautique
soc	Travail social*
TP	Génie civil, mines, travaux publics *
trans	Toutes spécialités des transformations *
Trans	Transport, manutention, magasinage

* L'astérisque signifie qu'il s'agit d'un regroupement de spécialités, regroupement présenté dans l'encadré méthodologique en page 10.

> ANNEXE 3. Caractériser l'évolution de la formation professionnelle en région : liste des 21 indicateurs et définitions

- **Part des CAP-BEP parmi l'ensemble des niveaux V**

(Numérateur : inscrits en première année de CAP ou BEP (voie scolaire – Éducation nationale et ministère de l'Agriculture – et Apprentissage) ; dénominateur : ensemble des inscriptions dans le second cycle du second degré (seconde générale, première année de CAP BEP)

- **Poursuite d'études après le BEP**

(Numérateur : entrées en classe de première, professionnelle ou technologique, des élèves issus de deuxième année de BEP ou de CAP 2 ans par voie scolaire ou apprentissage ; dénominateur : ensemble des élèves de deuxième année de BEP ou de CAP 2 ans.)

- **Part des sorties sans qualification**

(Numérateur : élèves ou apprentis sortant de formation initiale sans avoir atteint le niveau minimum de qualification (seconde, première année de CAP ou BEP) ; dénominateur : ensemble des flux d'élèves d'une année donnée quittant leur formation initiale à ce niveau ou bien accédant au niveau V)

- **Proportion de bacheliers dans une génération**

(Numérateur : nombre de bacheliers ; dénominateur : effectif d'une génération reconstituée à partir de la structure par âge de la population des bacheliers de l'année)

- **Proportion de diplômés du supérieur parmi l'ensemble des sortants du système éducatif**

(Numérateur : ensemble des jeunes sortis une année donnée avec un diplôme de l'enseignement supérieur ; dénominateur : ensemble des jeunes sortis du système éducatif une année donnée, quel que soit leur niveau).

- **Part des bacheliers en provenance d'autres régions**

(Numérateur : nombre d'inscriptions dans les universités de la région de bacheliers de l'année, ayant obtenu leur diplôme dans une autre région ; dénominateur : nombre total d'inscriptions dans les universités d'une région de bacheliers de l'année quelle que soit la région où ils ont obtenu leur diplôme).

- **Part des bacheliers partant vers d'autres régions**

(Numérateur : nombre d'inscriptions dans les universités de l'ensemble des autres régions de bacheliers de l'année, ayant obtenu leur diplôme dans une région donnée ; dénominateur : ensemble des bacheliers de l'année et de la région considérée inscrits dans une université).

- **Part des inscrits en IUT parmi les nouveaux bacheliers entrant dans le supérieur**

(Numérateur : inscription en première année d'IUT des bacheliers de l'année ; dénominateur : ensemble des inscriptions dans le supérieur des bacheliers de l'année).

- **Part des inscrits en STS parmi les nouveaux bacheliers entrant dans le supérieur**

(Numérateur : inscription en première année de STS des bacheliers de l'année ; dénominateur : ensemble des inscriptions dans le supérieur des bacheliers de l'année.)

- Poids des apprentis parmi les 16-25 ans

(Numérateur : nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés au cours de l'année considérée ; dénominateur : nombre de jeunes de 16 à 25 ans au 31 décembre de l'année précédente)

- Part des apprentis au niveau V

(Numérateur : apprentis inscrits dans une formation de niveau CAP, BEP ; dénominateur : ensemble des apprentis inscrits dans un centre de formation d'apprentis, y compris enseignement agricole)

- Part des apprentis au niveau IV

(Numérateur : apprentis inscrits dans une formation de niveau Bac Professionnel, BP, mentions complémentaires de niveau IV ; dénominateur : ensemble des apprentis inscrits dans un centre de formation d'apprentis, y compris enseignement agricole)

- Contrats de qualification

(Numérateur : nombre de nouveaux contrats de qualification signés au cours d'une année ; dénominateur : population des jeunes de 16 à 25 ans au 31 décembre de l'année précédente.)

- Contrats d'adaptation

(Numérateur : nombre de nouveaux contrats d'adaptation signés au cours d'une année ; dénominateur : population des jeunes de 16 à 25 ans au 31 décembre de l'année précédente)

- Contrats de qualification niveau IV et plus

(Numérateur : flux de nouveaux contrats de qualification signés dans l'année par des jeunes de niveau IV et plus à leur sortie de formation initiale ; dénominateur : ensemble des contrats de qualification signés dans l'année)

- Contrats d'adaptation niveau IV et plus

(Numérateur : flux de nouveaux contrats d'adaptation signés dans l'année par des jeunes de niveau IV et plus à leur sortie de formation initiale ; dénominateur : ensemble des contrats d'adaptation signés dans l'année)

- Stages des programmes régionaux

(Numérateur : nombre de jeunes de 16 à 25 ans entrés en action de formation présents dans les fichiers du CNASEA au titre d'une action des programmes régionaux de formation ou d'un dispositif financé par l'UNEDIC ; dénominateur : population des jeunes de 16 à 25 ans au 31 décembre de l'année précédente)

- Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du groupe 1 c'est-à-dire :

- > Bâtiment : construction et couverture et bâtiment : finitions (NSF 232, 233)
- > Travail du bois et de l'ameublement (234)
- > Structures métalliques (254)
- > Agroalimentaire, alimentation, cuisine (221)

- Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du groupe 2 c'est-à-dire :

- > Coiffure et esthétique (336)
- > Transport et logistique (311)
- > Toutes les spécialités du domaine agriculture, pêche, forêts et espaces verts (21)
- > Moteur et mécanique automobile (252)
- > Accueil hôtellerie tourisme (334)
- > Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (330)

- Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du groupe 3 c'est-à-dire :

- > Commerce vente (312)
- > Electricité électronique (255)
- > Mécanique de précision (251)
- > Mécanique aéronautique et spatiale (253)
- > Mécanique électricité (250)
- > Energie génie climatique (227)
- > Spécialités pluri technologiques génie civil construction bois (230)
- > Mines et carrière génie civil topographie (231)

- Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du groupe 5 c'est-à-dire :

- > Comptabilité gestion (314)
- > Secrétariat bureautique (324)
- > L'ensemble des spécialités du domaine disciplinaire des services à la collectivité, essentiellement nettoyage assainissement protection de l'environnement et sécurité des biens et des personnes (34)
- > Spécialités pluri technologiques des transformations (220)
- > Transformations chimiques et apparentées (222)
- > Métallurgie (223)
- > Matériaux de construction (224)
- > Plasturgie (225)
- > Papier carton (226)
- > Toutes les formations du domaine disciplinaire des matériaux souples, textile habillement et cuir (24)

> ANNEXE 4. Disponibilité des données relatives à la formation professionnelle en région

Liste des indicateurs	Disponibilité des données
Part des CAP-BEP parmi l'ensemble des niveaux V	1996-2004
Part des inscrits en IUT parmi les nouveaux bacheliers entrant dans le supérieur	1995-2005
Part des inscrits en STS parmi les nouveaux bacheliers entrant dans le supérieur	1995-2005
Poursuite d'études après le Bep	1997-2004
Part des sorties sans qualification	1997-2004
Proportion de bacheliers dans une génération	1995-2005
Proportion de diplômés du supérieur parmi l'ensemble des sortants du système éducatif	1998-2004
Part des bacheliers en provenance d'autres régions	1995-2004
Part des bacheliers partant vers d'autres régions	1995-2004
Poids des apprentis parmi les 16-25 ans	1995-2005
Poids des contrats de qualification parmi les 16-25 ans	1995-2004
Poids des contrats d'adaptation parmi les 16-25 ans	1995-2004
Part des apprentis au niveau V	1995-2004
Part des apprentis au niveau IV	1995-2004
Part des contrats de qualification signés par des jeunes de niveau IV et plus	1996-2004
Part des contrats d'adaptation signés par des jeunes de niveau IV et plus	1996-2004
Poids des stages régionaux parmi les 16-25 ans	1998-2004
Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du groupe 1	1996-2005
Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du groupe 2	1997-2004
Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du groupe 3	1996-2005
Effectifs inscrits en année terminale d'un diplôme de l'enseignement secondaire professionnel et technologique dans les spécialités du groupe 5	1996-2004

> ANNEXE 5. Matrice des corrélations de l'évolution des différentes dimensions de la formation professionnelle en région

Taux de croissance de...	Gpe1	Gpe2	Gpe3	Gpe5	Entrée bacheliers	Sortie bacheliers	Apprentis Niv. V/ apprentis	Niv. IV/ apprentis	Contrats de qualif. de qualif.	Contrats d'adapt.	Niv. IV/ CA	Stages régionaux	Part CAP-BEP/ niv. V	Poursuite après BEP	Sans qualif.	Bacheliers	IUT	STS	
Gpe1	1,00	0,06	0,43	0,27	0,35	0,06	0,02	-0,16	0,12	-0,01	0,22	-0,36	-0,27	0,16	0,20	-0,26	-0,23	-0,22	0,26
Gpe2	0,06	1,00	0,59	0,73	-0,36	-0,13	0,15	-0,32	0,14	0,14	-0,14	0,16	0,01	-0,08	0,09	0,10	0,28	0,09	-0,17
Gpe3	0,43	0,59	1,00	0,68	-0,08	0,07	-0,12	-0,26	0,35	0,25	0,15	-0,11	0,07	-0,05	0,40	-0,28	0,07	-0,05	0,22
Gpe5	0,27	0,73	0,68	1,00	-0,32	-0,08	0,18	-0,46	0,32	0,15	0,10	0,26	-0,21	-0,11	0,07	-0,23	0,11	0,13	-0,15
Entrée bacheliers	0,35	-0,36	-0,08	-0,32	1,00	0,09	0,18	-0,19	-0,34	-0,06	-0,17	-0,34	0,07	0,09	0,09	-0,06	-0,38	0,14	0,05
Sortie bacheliers	0,06	-0,13	0,07	-0,08	0,09	1,00	-0,17	0,18	-0,01	-0,11	-0,37	0,09	-0,19	0,15	-0,31	-0,11	0,38	-0,12	
Apprentis	0,02	0,15	-0,12	0,18	0,18	-0,17	1,00	-0,43	0,10	-0,15	0,27	0,18	-0,16	0,36	0,12	-0,03	0,15	-0,30	
Niveau V / apprentis	-0,16	-0,32	-0,26	-0,46	-0,19	0,18	-0,43	1,00	-0,16	0,10	0,13	-0,49	0,26	0,13	-0,04	0,09	0,19	0,20	
Niveau IV / apprentis	0,12	-0,10	0,16	-0,04	0,03	0,48	-0,16	0,34	0,16	-0,28	0,00	-0,33	0,05	-0,01	0,53	0,15	0,37	-0,01	
Contrats de qualif.	0,12	0,14	0,35	0,32	-0,34	-0,01	0,10	-0,16	1,00	-0,17	0,33	0,30	0,11	-0,11	0,42	0,06	-0,04	-0,32	
Contrats d'adapt.	-0,01	0,14	0,25	0,15	-0,06	-0,11	-0,15	0,10	-0,17	1,00	0,18	-0,27	0,21	0,22	-0,15	-0,55	0,29	0,06	
Niveau IV / CC	0,22	-0,14	0,15	0,10	-0,17	-0,37	0,27	0,13	0,33	0,18	1,00	-0,20	0,10	0,34	0,13	-0,03	-0,02	0,01	
Niveau IV / CA	-0,36	0,16	-0,11	0,26	-0,34	0,09	0,18	-0,49	0,30	-0,27	-0,20	1,00	-0,26	-0,36	0,03	0,40	-0,09	-0,43	
Stages régionaux	-0,27	0,01	0,07	-0,21	0,07	-0,19	-0,16	0,26	0,11	0,21	0,10	-0,26	1,00	-0,05	0,28	0,06	0,14	-0,17	
Part CAP-BEP / niv. V	0,16	-0,08	-0,05	-0,11	0,07	0,00	0,36	0,13	-0,11	0,22	0,34	-0,36	-0,05	1,00	-0,11	-0,13	0,11	0,35	
Poursuite après BEP	0,20	0,09	0,40	0,07	0,09	0,15	0,12	-0,04	0,42	-0,15	0,13	0,03	0,28	-0,11	1,00	0,06	0,11	0,04	0,00
Sans qualif.	-0,26	0,10	-0,28	-0,23	-0,06	-0,31	0,25	-0,23	0,06	-0,55	-0,03	0,40	0,06	-0,13	0,06	1,00	0,05	-0,38	-0,18
Bacheliers	-0,23	0,28	0,07	0,11	-0,38	-0,11	-0,03	0,09	0,06	-0,13	0,00	0,04	0,14	-0,07	0,11	0,05	1,00	-0,06	-0,04
IUT	-0,22	0,09	-0,05	0,13	0,14	0,38	0,15	0,19	-0,04	0,29	-0,02	-0,09	0,28	0,11	0,04	-0,38	0,06	1,00	-0,57
STS	0,26	-0,17	0,22	-0,15	0,05	-0,12	-0,30	0,20	-0,32	0,06	0,01	-0,43	-0,17	0,35	0,00	-0,18	-0,04	-0,57	1,00

Source : base du groupe statistique pour l'évaluation (GSE).

> ANNEXE 6. Analyse en composantes principales sur l'ensemble des dimensions de la formation professionnelle en région

ACP réalisée sur les taux de croissance des dimensions suivantes :

- part des sorties sans qualification
- proportion de bacheliers dans une génération
- part des bacheliers en provenance d'autres régions
- part des bacheliers partant vers d'autres régions
- part des inscrits en IUT parmi les nouveaux bacheliers entrant dans le supérieur
- part des inscrits en STS parmi les nouveaux bacheliers entrant dans le supérieur
- part des CAP-BEP dans l'ensemble des niveaux V
- poursuites d'études après un Bep
- proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans
- part du niveau V parmi les apprentis
- part du niveau IV parmi les apprentis
- part des contrats de qualification signés parmi les 16-25 ans
- part des contrats d'adaptation signés parmi les 16-25 ans
- part des stages régionaux signés parmi les 16-25 ans
- proportion de niveaux IV parmi les contrats d'adaptation
- proportion de niveaux IV parmi les contrats de qualification
- effectifs inscrits dans les différentes spécialités des groupes 1, 2, 3, 5.

L'évolution de la proportion de diplômés du supérieur est introduite comme variable supplémentaire. De même, la Corse ne contribue pas à la détermination des axes, compte tenu de l'importance de certaines évolutions, qui, portant sur de très faibles effectifs, n'ont pas une inertie suffisante.

N Val.Pr. Diff. Pct Cum !

N	Val.Pr.	Diff.	Pct	Cum	!
1	3.2955	.	16.48	16.48	!*****
2	2.9026	0.3930	14.51	30.99	!*****
3	2.3859	0.5167	11.93	42.92	!*****
4	2.0068	0.3790	10.03	52.95	!*****
5	1.9112	0.0956	9.56	62.51	!*****
6	1.8561	0.0551	9.28	71.79	!*****
7	1.3259	0.5302	6.63	78.42	!*****
8	1.1556	0.1703	5.78	84.20	!*****
9	0.7506	0.4049	3.75	87.95	!*****
10	0.6117	0.1389	3.06	91.01	!*****
11	0.4674	0.1443	2.34	93.35	!*****
12	0.3708	0.0966	1.85	95.20	!*****
13	0.3023	0.0685	1.51	96.71	!*****
14	0.2422	0.0600	1.21	97.92	!*****
15	0.2040	0.0382	1.02	98.94	!*****
16	0.1404	0.0636	0.70	99.65	!***
17	0.0461	0.0943	0.23	99.88	!*
18	0.0175	0.0286	0.09	99.96	!
19	0.0070	0.0105	0.04	100.0	!
20	0.0003	0.0067	0.00	100.0	!

Le diagramme ci-dessus rend compte du faible pouvoir explicatif de l'analyse. Il montre la décroissance régulière des valeurs propres. On observe dès les premières valeurs propres une décroissance régulière, synonyme de données peu structurées et d'axes peu synthétiques. En d'autres termes, l'information contenue dans les variables ne se synthétise pas dans un nombre limité de phénomènes structurants.

> ANNEXE 7. Classification ascendante hiérarchique sur l'évolution des quatre voies de formation professionnelle

Présentation des résultats de l'ACP réalisée sur les taux de croissance des dimensions suivantes :

- part des Cap-Bep dans l'ensemble des niveaux V
- poursuites d'études après un Bep
- proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans
- part du niveau V parmi les apprentis
- part du niveau IV parmi les apprentis
- part des contrats de qualification signés parmi les 16-25 ans
- part des contrats d'adaptation signés parmi les 16-25 ans
- part des stages régionaux signés parmi les 16-25 ans
- proportion de niveaux IV parmi les contrats d'adaptation
- proportion de niveaux IV parmi les contrats de qualification
- effectifs inscrits dans les différentes spécialités des groupes 1, 2, 3, 5.

La Corse n'est pas introduite dans la classification.

	CLASS8	Inertie	En 0/00 de l'inertie totale	Effectif absolu	Effectif pondéré (en 0/00)
Inertie totale		14.000	1000	21	1000
Inertie inter		8.9039	636	.	.
	1	0.9990	71	3	143
	2	0.8685	62	4	190
	3	1.2532	90	5	238
	4	0.7477	53	2	95
	5	1.2633	90	2	95
	6	1.2103	86	3	143
	7	1.0285	73	1	48
Inertie intra	8	1.5334	110	1	48
		5.0961	364	.	.
	1	0.5608	40	3	143
	2	0.8922	64	4	190
	3	1.7807	127	5	238
	4	0.3063	22	2	95
	5	0.3610	26	2	95
	6	1.1951	85	3	143
7	0.0000	0	1	48	
8	0.0000	0	0	1	48

> ANNEXE 8. Liste des abréviations des régions

als	Alsace
aqu	Aquitaine
auv	Auvergne
bndie	Basse-Normandie
bourg	Bourgogne
bret	Bretagne
ctre	Centre
ca	Champagne-Ardenne
fc	Franche-Comté
hndie	Haute-Normandie
idf	Ile de France
lr	Languedoc-Roussillon
li	Limousin
lorr	Lorraine
mp	Midi-Pyrénées
npdc	Nord-Pas de Calais
paca	Provence-Alpes-Côte d'Azur
pdl	Pays de la Loire
pi	Picardie
pc	Poitou-Charentes
ra	Rhône-Alpes

> ANNEXE 9. Évolution du taux de chômage entre la Génération 1998 et la Génération 2004

	Taux de croissance des taux de chômage trois ans après l'arrivée sur le marché du travail	
	Sortants du secondaire	Diplômés du supérieur
Alsace	90%	60%
Aquitaine	20%	2%
Auvergne	23%	2%
Basse-Normandie	43%	32%
Bourgogne	65%	12%
Bretagne	35%	-15%
Centre	59%	28%
Champagne-Ardenne	29%	38%
Franche-Comté	80%	94%
Haute-Normandie	26%	37%
Île-de-France	57%	17%
Languedoc-Roussillon	15%	20%
Limousin	46%	20%
Lorraine	84%	117%
Midi-Pyrénées	6%	79%
Nord-Pas de Calais	50%	84%
Pays de la Loire	58%	32%
Picardie	35%	37%
Poitou-Charentes	-3%	39%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12%	51%
Rhône-Alpes	35%	10%
Total métropole	51%	29%

Source : Céreq – Enquêtes Génération – base GSE.

> ANNEXE 10. Indicateurs d'insertion professionnelle des sortants de la Génération 1998 et de la Génération 2004

Génération 1998	Secondaire					Supérieur						
	Taux de chômage	Proportion de jeunes marginalisés	% d'EDI	% de temps partiels	Taux de chômage	Proportion de jeunes marginalisés	% d'EDI	% de temps partiels	Taux de chômage	Proportion de jeunes marginalisés	% d'EDI	% de temps partiels
Alsace	9,3	7,7	64,9	8,8	2,7	3,0	80,8	5,9				
Aquitaine	13,7	10,9	57,3	15,9	8,4	5,6	75,3	8,7				
Auvergne	13,2	11,9	63,4	14,5	5,5	3,4	70,0	7,1				
Basse-Normandie	11,7	11,1	57,6	15,9	5,0	1,5	72,9	8,6				
Bourgogne	10,7	10,8	54,3	11,8	7,2	5,0	73,0	7,2				
Bretagne	10,1	7,0	60,3	11,1	7,7	4,3	75,1	7,7				
Centre	12,7	8,6	58,8	15,9	6,4	2,3	76,8	5,5				
Champagne-Ardenne	15,5	16,6	60,7	14,0	3,7	2,8	79,7	5,8				
Corse	ns	30,1	ns	ns	ns	8,9	ns	ns				
Franche-Comté	10,6	13,3	57,7	10,3	4,1	1,7	75,3	9,9				
Haute-Normandie	17,3	13,0	51,5	13,0	3,2	3,2	78,2	7,3				
Île-de-France	13,9	11,3	63,7	11,8	5,2	3,1	83,5	6,7				
Languedoc-Roussillon	21,4	19,9	53,4	22,7	8,6	6,3	69,8	10,3				
Limousin	11,9	10,5	63,3	13,2	4,7	3,7	69,1	9,0				
Lorraine	12,0	9,2	60,7	11,0	2,8	2,9	77,4	6,5				
Midi-Pyrénées	14,4	12,1	56,6	24,5	4,3	2,2	73,1	11,4				
Nord-Pas de Calais	20,8	20,3	55,1	16,9	4,1	3,1	77,2	6,8				
Pays de la Loire	9,4	6,4	57,1	11,9	5,3	3,3	71,8	8,7				
Picardie	17,7	15,7	53,5	12,5	4,5	2,5	72,0	6,5				
Poitou-Charentes	20,6	14,6	56,0	19,7	4,9	3,9	73,4	6,4				
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,0	18,9	55,6	17,5	5,9	4,3	72,8	9,6				
Rhône-Alpes	10,9	8,7	62,9	13,5	6,1	3,5	77,5	8,7				
Total métropole	13,3	12,4	58,9	14,3	5,4	3,4	77,0	7,7				

Source : Céreq – Enquêtes Génération – base GSE.

Génération 2004	Secondaire					Supérieur						
	Taux de chômage	Proportion de jeunes marginalisés	% d'EDI	% de temps partiels	taux de chômage	Proportion de jeunes marginalisés	% d'EDI	% de temps partiels	taux de chômage	Proportion de jeunes marginalisés	% d'EDI	% de temps partiels
Alsace	17,6	12,4	60,2	13,2	4,4	2,4	80,1	6,3				
Aquitaine	16,5	12,1	59,1	16,1	8,6	3,2	75,3	11,1				
Auvergne	16,2	14,6	57,4	14,3	5,6	2,2	75,6	6,3				
Basse-Normandie	16,7	13,2	54,2	17,6	6,6	2,4	71,8	8,9				
Bourgogne	17,7	12,4	58,4	16,1	8,1	2,2	76,7	8,2				
Bretagne	13,6	7,0	56,4	13,3	6,5	3,1	68,6	11,2				
Centre	20,2	11,0	60,5	15,9	8,2	4,1	74,1	10,6				
Champagne-Ardenne	19,9	14,9	59,0	17,4	5,1	2,6	78,4	8,3				
Corse	ns	23,3	ns	ns	ns	5,6	ns	ns				
Franche-Comté	19,2	12,4	58,8	14,6	7,9	3,8	80,2	9,6				
Haute-Normandie	21,8	19,1	55,6	21,8	4,3	2,2	76,2	7,2				
Île-de-France	21,8	16,8	62,0	18,2	6,1	3,3	79,1	9,5				
Languedoc-Roussillon	24,6	16,4	55,8	25,7	10,3	7,1	74,4	12,4				
Limousin	17,4	11,1	59,3	16,3	5,7	1,9	78,2	7,8				
Lorraine	22,1	17,6	59,3	19,1	6,2	2,3	80,7	7,0				
Midi-Pyrénées	15,3	11,6	62,2	17,4	7,8	3,9	77,7	12,6				
Nord-Pas de Calais	31,2	24,5	50,1	22,9	7,5	4,3	76,1	11,4				
Pays de la Loire	14,8	7,9	58,5	14,9	7,0	2,9	73,4	8,3				
Picardie	24,0	18,4	53,2	24,5	6,1	2,0	73,5	8,0				
Poitou-Charentes	20,0	13,2	54,9	18,7	6,8	3,1	75,5	8,0				
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,4	15,1	61,0	16,2	9,0	4,2	75,3	8,2				
Rhône-Alpes	14,7	9,1	59,1	14,0	6,6	2,5	77,0	11,5				
Total métropole	20,1	14,5	58,4	17,5	6,9	3,3	76,5	9,7				

Source : Céreq – Enquêtes Génération – base GSE.

> ANNEXE 11. Composition de la Commission de l'évaluation du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie

Président : Philippe MEHAUT directeur de recherche au CNRS

Rapporteur : Jean-Claude TRICOCHÉ (UNSA)

Les membres :

État	M. HOTYAT – Éducation nationale M. JOLY – Agriculture M. DIEUDONNE – Intérieur M. LE DOUARON – Emploi F.P. – DGEFP Mme. COLIN – Emploi F.P. – DARES
Régions	Mme MEYER – Île-de-France Mme JEANDET-MENGUAL – Haute-Normandie Mme ARDITTI – Languedoc-Roussillon M. OPIC – Poitou-Charentes M. DUFOUR – Aquitaine Mme CALDEROLI-LOTZ – Alsace Mme OPHELTES-THEODORE – Guadeloupe
Organisations socioprofessionnelles représentatives	M. FALCK – MEDEF M. DRUELLES – MEDEF Mme PINSON – UPA Mme MARTIN – FO M. TESKOUK – CGT M. GUEUDET – CFDT
Organismes intéressés	Mme SOROKO – FFP M. TRICOCHÉ – UNSA

Au Secrétariat général du Conseil national, ce dossier est suivi par Christophe USSELIO LA VERNA assisté de Maria MELICIANO.

Dépot légal
mars 2010

Céreq

